

## Avant propos

Partant du constat d'une insuffisante valorisation des données économiques disponibles dans les collectivités d'outre-mer, le projet CEROM (Comptes Economiques Rapides de l'Outre-Mer) a été lancé en 2004 dans un cadre inter-institutionnel\* avec pour ambition de développer le système d'information économique et de créer de nouveaux outils d'aide à la décision pour les autorités publiques. Une série de travaux a ainsi pu être réalisée sur l'économie de ces différentes collectivités au cours des six dernières années. L'ensemble de ces études est consultable sur le site internet [www.cerom-outremer.org](http://www.cerom-outremer.org)

À la suite de l'étude macroéconomique "*Les défis de la croissance calédonienne*" publiée fin 2008, les partenaires CEROM présentent ici un focus sur les entreprises de Nouvelle-Calédonie, avec pour objectif d'éclairer les performances de l'économie locale sous l'angle du tissu entrepreneurial : Quelles sont les forces et les faiblesses des entreprises calédoniennes et comment ont-elles évolué au cours de la dernière décennie ? Comment se transforme le tissu des entreprises et sur quels secteurs se développe-t-il ? Les entreprises ont-elles des difficultés d'accès aux financements bancaires ? Sont-elles suffisamment capitalisées ?

Cette étude aborde successivement quatre dimensions :

- ◀ Le premier chapitre présente le tissu des entreprises calédoniennes, son évolution au cours de la dernière décennie (1998-2008) et sa contribution à la valeur ajoutée de l'archipel.
- ◀ Le deuxième analyse les performances du secteur privé, aussi bien en termes de productivité que de rentabilité, et les arbitrages des chefs d'entreprises entre les facteurs de production (capital et travail).
- ◀ Le troisième chapitre porte sur le financement des entreprises et sur leur structure financière.
- ◀ Enfin, une dernière partie aborde les différents dispositifs publics d'appui au secteur privé existant en Nouvelle-Calédonie.

Le Directeur de l'AFD  
Nouvelle-Calédonie

Jean-Yves Clavel

Le Directeur de l'IEOM  
Nouvelle-Calédonie

Thierry Beltrand

Le Directeur de l'ISEE  
Nouvelle-Calédonie

Alexandre Gautier

\* L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, l'Agence Française de Développement, l'Institut d'Emission d'Outre-Mer, l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer, l'Institut de Statistique de Polynésie Française, le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie Française, l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de Nouvelle-Calédonie.

**Directeur de publication**

*Alexandre Gautier*

**Rédacteurs en chef**

*Thierry Beltrand, Jean-Yves Clavel*

**Rédacteurs**

*Vincent Caupin, Julie Doiteau (AFD)  
Cécile Ménard, Nicolas Poirot (ISEE),  
Laurent Robelin (UNC),  
Olivier Simon (IEOM),  
Xavier Urrutia (Consultant)*

**Ont collaboré à cette étude :**

*Laurent Biddiscombe (AFD)  
Christel Valentini (ISEE)*

**Conception Graphique, maquette, couverture et réalisation**

*Marie Messing Colmet-Daage (ISEE)  
avec la collaboration de Méryle Laubreaux*

**Photos**

*Marie Messing Colmet-Daage  
David Lacroix*

**Impression**

*Graphoprint*

## Sommaire

	<i>Avant propos</i>	1
	<i>Faits marquants</i>	5
	<i>Un tissu d'entreprises qui se renforce</i>	7
Dix ans de création d'entreprises		7
Un nombre prépondérant des entreprises sans salarié		10
Une forte concentration des effectifs salariés		12
Des taux de survie très bons pour les "Sociétés commerciales"		13
Une concentration des entreprises dans le Sud		14
Des parts de marchés conservées par les entreprises locales		16
	<i>Des performances dopées par le nickel</i>	17
Des gains de productivité apparente du travail tirés par le nickel		17
L'évolution de la répartition de la valeur ajoutée entre rémunération et capitalisation		18
Les orientations de croissance et la redistribution de la richesse		20
Une rentabilité commerciale très inégale selon les secteurs		21
	<i>Un besoin de financement en forte croissance</i>	23
Croissance des crédits et baisse des taux		23
Le besoin de financement des activités immobilières en pleine croissance		27
Des ratios financiers globalement satisfaisants		29
Beaucoup d'entreprises cotées favorablement		31
	<i>Un soutien fort des politiques économiques</i>	33
Pourquoi des aides publiques aux entreprises ?		33
Un large éventail d'aides directes		34
Des aides au poids financier conséquent		37
Des aides indirectes qui contribuent à améliorer l'environnement économique de l'entreprise		40
Un dispositif d'appui bien outillé mais qui doit s'adapter à des enjeux nouveaux		43
	<i>Méthodes et définitions</i>	45
Sources et champs		45
Calcul des ratios de performance du second chapitre		47

## Sigles et abréviations

ACC	Apport en compte courant
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
AFD	Agence Française de Développement
BAFI	Base de données des Agents Financiers
CA	Chiffre d'affaires
CAFAT	Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des Travailleurs de Nouvelle-Calédonie
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
DOM	Département d'Outre-Mer
DSF	Direction des Services Fiscaux
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
F.CFP	Franc pacifique
FGN	Fonds de Garantie du Nord
FGIL	Fonds de Garantie des îles Loyauté
FGPS	Fonds de Garantie de la Province Sud
FSH	Fonds Social de l'Habitat
GE	Grandes entreprises (100 salariés et plus)
Grand Nouméa	Regroupement des 4 communes : Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta
ICAP	Institut Calédonien de Participation
IEOM	Institut d'Émission d'Outre-Mer
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
IS	Impôt sur les sociétés
ISEE	Institut de la Statistique et des Études Économiques
NCI	Nouvelle-Calédonie Initiative
PAI	Programme annuel d'importation
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises (10 à 99 salariés)
RIDET	Répertoire d'Identification des Entreprises et des établissements
RUAMM	Régime unifié d'assurance maladie maternité
SARL	Société à responsabilité limitée
SAS	Société par actions simplifiée
SCI	Société civile immobilière
SCR	Service Central des Risques de l'IEOM
SEM	Société d'Économie Mixte
SIC	Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie
SNC	Société en nom collectif
SOGEFOM	SOCIÉTÉ de GEstion de Fonds de garantie d'Outre-Mer
TGI	Taxe générale à l'importation
TPE	Très petites entreprises (1 à 9 salariés)
TSS	Taxe de Solidarité sur les Services
UE	Union européenne
VA	Valeur ajoutée
VKP	Regroupement des 3 communes : Voh, Koné, Pouembout

## Facteurs de conversion

1000 F.CFP = 8,38 EUR - 1 EUR = 119,3317 F.CFP

## Faits marquants

### Un tissu d'entreprises qui se renforce

- Fin 2008, la Nouvelle-Calédonie comptait 23 170 entreprises exerçant leur activité dans les secteurs de l'industrie et des mines, du commerce et des services, qui employaient 45 000 salariés. Le tissu d'entreprises calédoniennes est dominé par les activités de services. L'industrie, notamment métallurgique, joue également un rôle important en termes d'emploi.
- 96% des entreprises calédoniennes sont des TPE (moins de 10 salariés) et le secteur privé calédonien se caractérise par une forte prédominance des entreprises sans salarié.
- Le tissu des entreprises calédoniennes s'est rapidement développé au cours de la dernière décennie, avec une croissance du nombre d'entreprises de 4% par an. Tous les secteurs ont été concernés ; les secteurs de la construction et des services aux entreprises et aux particuliers ont été les plus dynamiques.
- Le taux de survie à 5 ans des entreprises calédoniennes nouvellement créées est de 53%. Les entreprises constituées sous forme de "personne physique" semblent beaucoup plus fragiles que les "sociétés commerciales".
- Les entreprises calédoniennes sont principalement concentrées en Province Sud. Des disparités existent cependant au sein même des provinces, avec un dynamisme plus marqué du Grand Nouméa comme de VKP (Voh-Koné-Pouembout).
- Malgré une forte progression des importations, les entreprises calédoniennes parviennent à conserver une part de marché stable pour satisfaire la demande locale.

### Des performances dopées par le nickel

- Les entreprises calédoniennes – observées au travers des résultats des principales entreprises pérennes sur la période 1998–2006 – affichent de très bonnes performances : leur valeur ajoutée a augmenté de plus de 70%, la productivité apparente du travail et l'intensité capitalistique ont crû de 60%. La répartition de la valeur ajoutée entre rémunération du capital et du travail s'est modifiée au profit de la première composante.
- Ces résultats s'expliquent par le boom du secteur nickel qui a bénéficié sur la période d'un contexte international favorable et du développement de nouveaux projets miniers et métallurgiques.
- Hors nickel, les résultats sont plus contrastés. La productivité apparente du travail n'a augmenté que de 18%, soit un rythme inférieur à celui de la métropole et seulement légèrement supérieur à celui de l'inflation constatée sur la période. La répartition de la valeur ajoutée entre rémunération du capital et rémunération du travail apparaît plus stable dans le temps.
- Les rémunérations ont suivi la hausse des prix (13%) alors que les charges sociales ont progressé plus rapidement. Au total, le coût du travail, qui atteint un niveau comparable à celui de la métropole, n'a progressé que modérément (+15%).

### Un besoin de financement en forte croissance

- En lien avec le dynamisme de l'activité économique, le besoin de financement des entreprises calédoniennes s'est nettement accru sur la période 2000-2008. Les encours de crédits aux entreprises ont presque triplé en huit ans. La clientèle "entreprises" représente à présent la moitié du portefeuille global des crédits distribués en Nouvelle-Calédonie, avec une nette prédominance des crédits à terme. La dette des entreprises rapportée au PIB reste cependant modérée.
- Le financement hors zone d'émission des entreprises calédoniennes croît de manière importante sur la période récente et a contribué en grande partie à l'accélération de la croissance de l'encours des crédits aux entreprises depuis 2007.

- ◀ La diversification des sources de financement s'est traduite par une déconcentration du marché. En termes de crédits octroyés, les trois premiers établissements de crédit de la place concentrent 57% des parts de marché en 2008, contre 68% en 2003.
- ◀ L'augmentation des encours de crédits s'est réalisée dans un contexte de baisse généralisée du coût du crédit, dans la mouvance des évolutions de taux sur les marchés internationaux. Les taux à terme étaient systématiquement supérieurs à 6% au début de la décennie 2000 ; ils ne sont plus que de 5,4% fin 2009. Cette tendance s'observe également pour les crédits à court terme.
- ◀ Les entreprises respectent leurs engagements en termes de remboursements de crédits. Le taux de créances douteuses afférant aux entreprises a ainsi été divisé par plus de trois, passant de 10% en 2000 à 3% en 2008.
- ◀ L'analyse des bilans d'entreprises - réalisée à partir d'un échantillon d'entreprises pérennes sur la période- fait ressortir une situation financière globalement favorable, avec notamment des bons niveaux de capitalisation et un taux d'endettement en baisse.

### Un soutien fort des politiques économiques

- ◀ Pour encourager l'initiative privée, les pouvoirs publics ont progressivement mis en place un éventail d'aides aux entreprises qui a favorisé les bons résultats du secteur privé calédonien.
- ◀ Ces aides aux entreprises calédoniennes prennent des formes variées, qu'il s'agisse d'aides directes ou indirectes, ou encore de mesures d'accompagnement. Nombreuses et gérées par une multitude d'acteurs, elles permettent de couvrir des besoins larges et différents mais peuvent parfois manquer de lisibilité et de cohérence.
- ◀ Les financements octroyés aux entreprises grâce aux aides directes étaient estimés en 2008 à plus de 15 milliards de FCFP, soit environ 3% de la valeur ajoutée du secteur marchand. Le coût de ces aides pour la collectivité représentait entre 7 et 9 milliards de FCFP.
- ◀ Les aides indirectes sont plus difficilement chiffrables ; pour autant, elles peuvent jouer un rôle prépondérant sur l'environnement de l'entreprise. Il s'agit principalement de la politique de protection du marché calédonien d'une part, et d'autre part des nombreuses exonérations fiscales et sociales qui expliquent pour partie un taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises relativement faible.

### Perspectives

- ◀ Au cours de la décennie 2000, les principales entreprises calédoniennes ont su se renforcer grâce à la dynamique impulsée par les grands chantiers publics et privés et ont bénéficié des politiques publiques d'appui au secteur privé. Le système bancaire a également bien joué son rôle de financement des entreprises. Elles affichent de bonnes performances économiques et des situations financières saines, qui devraient leur permettre de surmonter, le cas échéant, un retournement de la conjoncture économique.
- ◀ Une interrogation demeure toutefois quant à la capacité des plus petites entreprises, dont les performances n'ont pas toujours pu être mesurées dans cette étude faute d'éléments statistiques disponibles, à continuer de se développer dans un contexte économique moins favorable. Très nombreuses en Nouvelle-Calédonie, représentant une part non négligeable de l'emploi, ce sont aussi les plus fragiles et celles qui subissent les premiers ajustements conjoncturels en cas de crise. Leur développement et leur renforcement – en termes financiers comme de capacité de gestion – constituent donc des enjeux essentiels à relever dans les prochaines années, pour assurer un développement homogène et pérenne du secteur privé en Nouvelle-Calédonie.

## Dix ans de création d'entreprises

Fin 2008, la Nouvelle-Calédonie comptait 23 170 entreprises exerçant leur activité dans les secteurs de l'industrie et des mines, du commerce et des services, selon le fichier RIDET. Elles employaient 45 000 salariés. Le tissu d'entreprises calédoniennes est dominé par les activités de services. L'industrie, notamment métallurgique, joue également un rôle important en termes d'emploi.

À titre de comparaison, La Réunion comptait 34 200 entreprises en 2007 et la Martinique 26 300 entreprises en 2005. On compte 9 entreprises calédoniennes (hors exploitants agricoles) pour 1 000 habitants, 7 pour 1 000 à la Martinique, 5 pour 1 000 en métropole et 4 pour 1 000 à La Réunion.

Le monde de l'entreprise est toujours en mutation. Des entreprises se créent, changent de nature ou disparaissent tous les jours. Le taux de créations d'entreprises\*\* en Nouvelle-Calédonie, qui s'est élevé à 17% en moyenne entre 1998 et 2008, a connu une accélération depuis 2002 pour atteindre 19% en 2008. Il est à présent supérieur à celui constaté à La Réunion (17% en 2006), en Martinique (12% en 2004) et en métropole où il atteignait 11% en 2008. À l'exception de l'année 2002, le nombre d'entreprises créées a toujours dépassé le nombre de celles qui cessaient leur activité ; le taux de cessation a pour sa part oscillé entre 11% et 16%, avec une tendance à la baisse en fin de période\*\*\*.

### Un tissu d'entreprises qui se renforce

*Fin 2008, la Nouvelle-Calédonie comptait 23 170 entreprises privées qui employaient 45 000 salariés. Ce secteur privé calédonien se caractérise par une forte prédominance des TPE (moins de 10 salariés) et par une concentration géographique en Province Sud, avec un dynamisme plus marqué du Grand Nouméa et de VKP (Voh-Koné-Pouembout).*

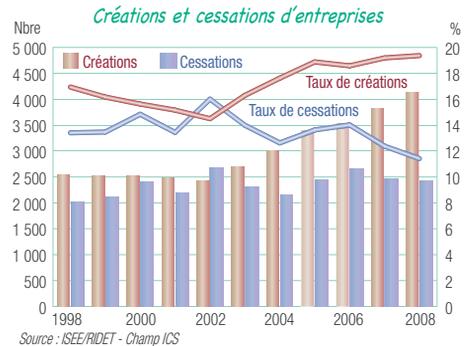
*Le tissu des entreprises calédoniennes s'est rapidement développé au cours de la dernière décennie, avec une croissance du nombre d'entreprises de 4% par an. Tous les secteurs ont été concernés et plus particulièrement ceux de la construction et des services aux entreprises et aux particuliers.*

*Le taux de survie à 5 ans moyen des entreprises calédoniennes est de 53% ; toutefois les entreprises constituées sous forme de "personne physique" semblent beaucoup plus fragiles que les "sociétés commerciales".*

*Malgré une forte progression des importations, les entreprises calédoniennes parviennent à conserver une part de marché stable pour satisfaire la demande locale.*

#### Avertissement :

► L'ensemble des analyses de ce chapitre porte sur le champ ICS (industrie-commerce-services hors services financiers) de la statistique d'entreprises. Il exclut par conséquent les entreprises agricoles ainsi que certaines structures juridiques, notamment les sociétés civiles immobilières (voir méthode page 45)\*.



\* L'ensemble des structures juridiques créées dans le cadre d'opérations en défiscalisation (SNC créées en métropole et SCI) sont exclues du champ de l'analyse.

\*\* Nombre d'entreprises créées/reprises/réactivées dans l'année rapporté au stock d'entreprises en début d'année.

\*\*\* Le taux de cessation d'entreprises (nombre d'entreprises radiées du RIDET suite à une cessation d'activité / stock d'entreprises en début d'année) est moins fiable que le taux de création dans la mesure où rien n'oblige les entreprises ayant cessé leur activité à se faire radiées du fichier RIDET.

**Nombre d'entreprises et de salariés par secteur en 2008 et évolution entre 1998 et 2008**

	Entreprises	Évolution 1998-2008	Emplois salariés	Évolution 1998-2008
<b>Industries</b>	<b>2 363</b>	<b>25,2</b>	<b>10 204</b>	<b>36,8</b>
Industries extractives	72	50,0	1 196	-2,1
Industries manufacturières hors métallurgie	2 252	23,7	4 790	41,8
Industrie métallurgique	6	50,0	3 404	57,6
Electricité, gaz et eau	33	120,0	814	16,3
<b>Construction</b>	<b>6 246</b>	<b>55,1</b>	<b>7 866</b>	<b>76,8</b>
<b>Commerce</b>	<b>3 663</b>	<b>14,5</b>	<b>9 299</b>	<b>33,2</b>
<b>Services</b>	<b>10 898</b>	<b>65,1</b>	<b>17 159</b>	<b>83,5</b>
Hôtels, restaurants	968	21,5	3 985	85,3
Transports et communication	1 787	42,6	4 496	59,5
Immobilier, location et services aux entreprises	4 425	67,7	5 922	115,5
Education, santé et action sociale	1 986	93,2	1 304	92,9
Services collectifs sociaux et personnels	1 732	96,1	1 452	51,4
<b>Total</b>	<b>23 170</b>	<b>47,5</b>	<b>44 528</b>	<b>57,7</b>

*Source : ISEE/RIDET - Champ ICS*
*Unités : nombre, %*

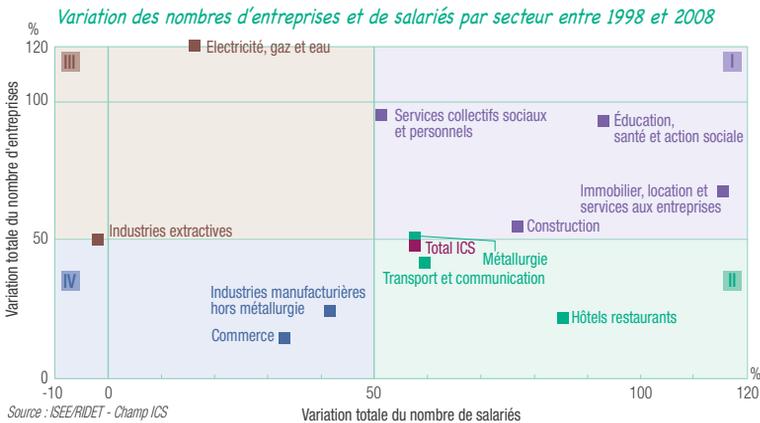
La forte croissance économique de la dernière décennie\* s'est traduite par une augmentation de 47% du nombre d'entreprises calédoniennes entre 1998 et 2008, soit un rythme de croissance annuel de 3,9% nettement supérieur à celui de la métropole (2,5%).

Une analyse statistique détaillée permet de classer les secteurs en quatre groupes (cf. graphique ci-dessous) selon leur dynamique respective de création d'entreprises et de création d'emplois au cours de la période 1998-2008.

Les secteurs qui ont connu une forte croissance de l'emploi ont eu soit une forte croissance concomitante du nombre d'entreprises (développement involutif, groupe I) soit une croissance plus modérée (développement évolutif, groupe II). Les secteurs à croissance modérée de l'emploi peuvent également

se partager en deux catégories : ceux qui ont simultanément connu une croissance forte du nombre d'entreprises (atomisation du tissu productif du secteur, groupe III), et ceux avec une croissance mesurée du nombre d'entreprises (groupe IV).

**Groupe I :** y figure notamment le secteur de la construction dont les effectifs et le nombre d'entreprises ont fortement augmenté, respectivement de 77% et 55% en l'espace de dix ans. Ce secteur a contribué à lui seul à 21% de la création d'emplois salariés et à 30% de la création d'entreprises de la Nouvelle-Calédonie sur la période. Ces résultats sont liés au lancement de nombreux chantiers tant industriels et commerciaux (construction de deux usines métallurgiques, infrastructures routières, complexes commerciaux, etc.) que de logements (ZAC de Dumbéa-sur-Mer et autres grands



\* Voir l'étude CEROM, *Les défis de la croissance calédonienne*, 2008.

projets des opérateurs sociaux, essor des promotions immobilières). Les services aux entreprises (+70% d'entreprises et +116% de salariés) et aux particuliers se sont également particulièrement développés, pour représenter aujourd'hui un segment significatif de l'économie calédonienne. Ces activités regroupent des branches telles que les télécommunications, les services comptables et informatiques ou les services récréatifs, qui profitent de la croissance calédonienne et de l'essor de secteurs productifs tels que la construction ou l'industrie. Elles constituent souvent des activités complémentaires à d'autres secteurs (pour les services aux entreprises) ou des activités d'agrément (services aux particuliers), en lien avec la croissance du niveau de vie.

**Groupe II : l'hôtellerie-restauration** en est l'un des principaux secteurs. La croissance de l'emploi y a été majoritairement assurée par la croissance de la taille des entreprises. Cela est le cas tant en proportion (+22% d'entreprises mais +85% de salariés) qu'en volume (+170 entreprises mais +1 800 salariés). La forte croissance des effectifs salariés dans ce secteur concerne essentiellement la restauration, et surtout la restauration collective qui s'est développée sur la base-vie de l'usine du Sud. De même, le secteur du transport a connu une augmentation plus nette de l'emploi salarié (+60%) que du nombre d'entreprises (+43%).

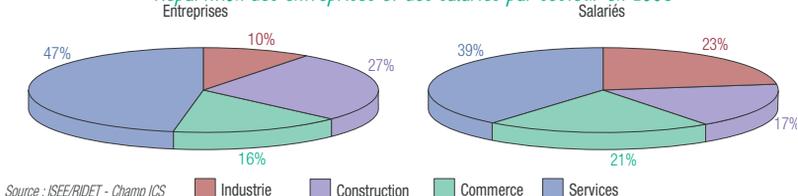
**Groupe III :** il regroupe deux secteurs dont le nombre d'entreprises s'est fortement accru, mais pas celui des salariés. Le secteur eau et énergie, par nature très concentré, a connu un essor du nombre d'entreprises avec l'apparition de producteurs indépendants d'énergies renouvelables, alors que, compte-tenu de la nature de l'activité, ces nouveaux opérateurs ont peu embauché. Dans les industries extractives, la dynamique favorable du secteur nic-

kel et les possibilités offertes par la défiscalisation métropolitaine – dont le bénéfice a permis de se substituer à la quasi-absence de fonds propres – ont conduit des rouleurs miniers à créer leur propre entreprise et à acheter leur matériel roulant ; la baisse du nombre de salariés sur la période (-2,1%) doit être mise en regard de la forte croissance du nombre d'entreprises (+50%). Les rouleurs sont aujourd'hui de plus en plus des entrepreneurs indépendants, avec les avantages (meilleure rémunération) et les inconvénients (plus grande exposition aux aléas de la conjoncture) liés à ce statut.

**Groupe IV :** deux secteurs ont eu un rythme de créations d'entreprises et d'emplois moins soutenu que dans le reste de l'économie. Les faibles variations relatives sont dues à un effet de base défavorable en début de période. Ainsi, le commerce se distingue avec 2 300 emplois salariés supplémentaires (+33%) pour 460 entreprises supplémentaires (+14%) alors qu'en proportion l'augmentation paraît plus réduite. Dans l'industrie manufacturière hors métallurgie également, la croissance du secteur est forte avec 1400 salariés supplémentaires, bien qu'en proportion les augmentations soient moins marquées que pour d'autres secteurs.

Le tissu des entreprises calédoniennes est aujourd'hui dominé par le secteur des services, qui concentre 47% des entreprises (42% en 1998) et 39% des salariés (33% en 1998). Le secteur industriel pèse surtout par son nombre de salariés (23% du total), dont près de la moitié est employée dans les activités liées à l'exploitation du nickel (industries extractive et métallurgique). La construction regroupe plus d'un quart des entreprises calédoniennes et 17% des salariés. Les commerces sont ceux qui, comparativement, ont connu la plus faible dynamique ; leur part demeure néanmoins importante avec 21% des salariés calédoniens.

Répartition des entreprises et des salariés par secteur en 2008



## Un nombre prépondérant d'entreprises sans salarié

Les entreprises sans salarié représentent 79% du nombre total d'entreprises. Avec les très petites entreprises (moins de 10 salariés), elles regroupent 96% des entreprises calédoniennes. La part des petites et moyennes entreprises (10 à 99 salariés) et des grandes entreprises (100 salariés et plus) appa-

raît donc faible. Si l'on retenait la définition européenne de la PME (250 salariés), 99,8% des entreprises calédoniennes seraient considérées comme des PME ; et 17 entreprises du champ ICS seraient classées grandes entreprises.

Nombre d'entreprises par secteur et taille en 2008

	Industrie	Commerce	Construction	Services	Total
Entreprises sans salarié	1 821	2 399	5 224	8 919	18 363
1 à 4 salariés	258	809	643	1 392	3 102
5 à 9 salariés	133	239	191	273	836
10 à 19 salariés	77	126	111	165	479
20 à 49 salariés	53	68	62	95	278
50 à 99 salariés	10	16	7	28	61
100 salariés et plus	11	6	8	26	51
<b>Total</b>	<b>2363</b>	<b>3663</b>	<b>6246</b>	<b>10898</b>	<b>23 170</b>

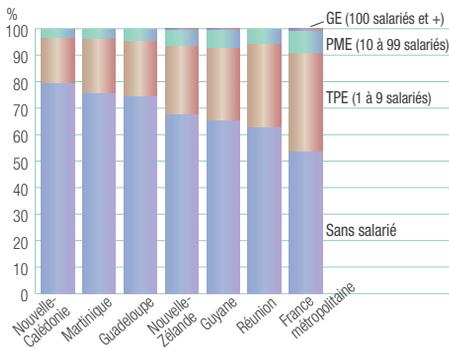
Source : ISEE/RIDET - Champ ICS

Unité : nombre

Cette répartition des entreprises calédoniennes a peu évolué au cours de la dernière décennie, même si la tendance est plutôt à un très léger renforcement de la part des entreprises de 10 à 99 salariés au détriment de celles de 1 à 9 salariés.

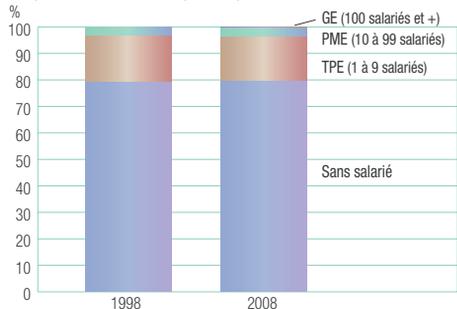
Une comparaison avec les DOM, la Nouvelle-Zélande et la métropole fait ressortir la spécificité calédonienne. La Nouvelle-Calédonie est la géographie où la part des entreprises sans salarié est la plus élevée. Si cette situation est logique par rapport aux géographies avec un marché intérieur important, permettant aux entreprises de se développer pour couvrir un marché plus vaste (France métropolitaine et Nouvelle-Zélande par exemple),

Répartition des entreprises par taille dans quelques pays en 2008



Sources : ISEE/RIDET - Champ ICS, CEROM, INSEE

Répartition des entreprises par taille en 1998 et 2008



Source : ISEE/RIDET - Champ ICS

elle est moins évidente par rapport aux autres petites économies insulaires telles que la Martinique, la Guadeloupe ou La Réunion.

Une analyse plus fine comparant la structure des entreprises réunionnaises et martiniquaises à celles de Nouvelle-Calédonie apporte deux éléments d'information : (i) la Nouvelle-Calédonie a proportionnellement beaucoup moins d'entreprises de 1 à 4 salariés, notamment que La Réunion ; (ii) c'est dans les secteurs de l'industrie et de la construction que s'exprime le mieux la spécificité calédonienne, alors que dans les services et le commerce, les situations sont plus comparables.

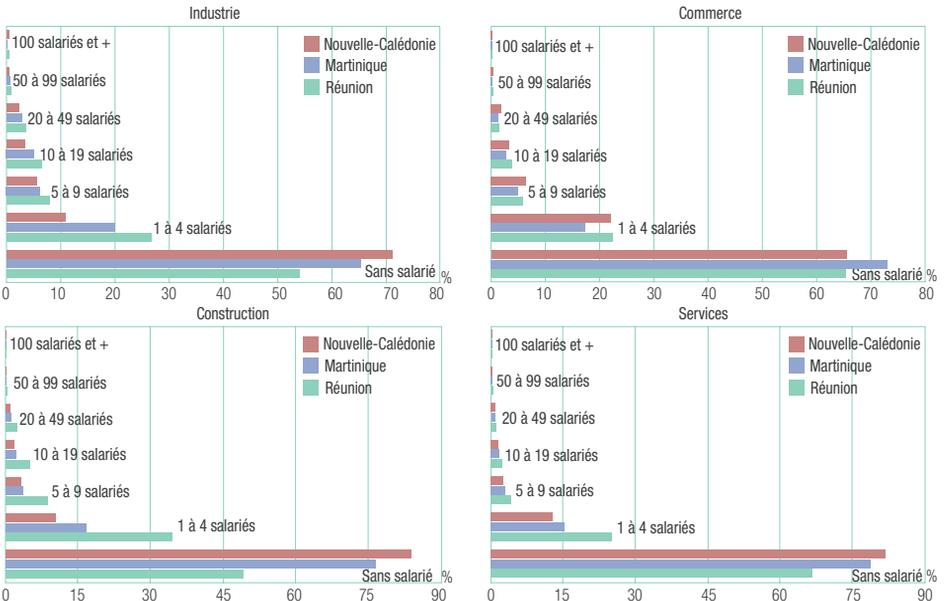
Plusieurs arguments peuvent être avancés pour expliquer la forte proportion d'entreprises sans salarié en Nouvelle-Calédonie.

- Les formalités de création d'entreprises, très simples, ne constituent pas un frein à l'initiative individuelle et laissent ainsi le libre champ à l'expression d'une "mentalité calédonienne" qui se veut délibérément entrepreneuriale\*.
- Les incitations juridiques, fiscales, économiques et sociales privilégient, en Nouvelle-Calédonie et comparativement aux DOM, plus l'entrepreneur que le salarié. Le statut juridique et fiscal de l'entreprise individuelle, offrant une grande flexibilité, apparaît ainsi très attractif pour se lancer dans une nouvelle activité, en particulier en période d'embellie économique. Par ailleurs, la répartition de la valeur ajoutée calédonienne entre excédent brut d'exploitation (EBE) et salaires (cf. page 18) est comparativement plus favorable à l'EBE. Fin 2008, le salaire minimum horaire calédonien était de 29% inférieur à celui en vigueur dans les DOM alors que les "avanta-

ges sociaux" apportés par le salariat (notamment en matière d'indemnités chômage) y sont inférieurs. La valorisation monétaire d'un savoir-faire individuel passe ainsi comparativement plus par l'entrepreneuriat que par le salariat.

- L'importance plus marquée du phénomène dans la construction s'explique pour partie par la présence de nombreux patentés exerçant une activité pour un client unique et se rapprochant ainsi d'une forme de "salariat déguisé" pour des entreprises à la recherche "d'optimisation fiscale et sociale". Ce fait, qui concerne plus particulièrement la construction, n'épargne cependant pas les autres secteurs d'activité.
- La stratégie de certaines entreprises de taille conséquente, visant à recourir à la sous-traitance qui permet de lisser plus facilement pour elles les aléas de la conjoncture, peut également expliquer ce phénomène.

Répartition des entreprises par secteur et taille en 2008



Sources : Martinique CEROM (année 2005), Réunion INSEE (année 2007), Nouvelle-Calédonie ISEE, RIDET (année 2008) - Champ ICS

Si les entreprises sans salarié dominent nettement en nombre le tissu des entreprises calédoniennes, ce n'est pas le cas en termes de valeur ajoutée : les entreprises sans salarié ne contribuent en effet qu'à

hauteur de 15% de la valeur ajoutée produite par le secteur marchand calédonien. Inversement, si les entreprises de plus de 100 salariés ne représentent que 0,2% des entreprises, elles contribuent à hauteur de 33% à la valeur ajoutée marchande.

\* La culture du "pionnier" est revendiquée par de nombreux entrepreneurs calédoniens.

### Une valeur ajoutée du secteur marchand en forte croissance

Entre 1999 et 2006, la valeur ajoutée du secteur marchand calédonien a augmenté de plus de 70%, soit 8% par an, pour approcher les 450 milliards de F.CFP, hors agriculture, soit les deux tiers du PIB calédonien.

Le nickel est le moteur de cette croissance, puisqu'il progresse de 20% par an sur la période. Il représente 17% du secteur marchand en 2006, contre 8% en 1999.

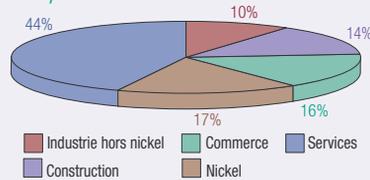
Le reste de l'industrie affiche des résultats plus mitigés. L'énergie progresse peu (3,1% par an). En effet, les entreprises de ce secteur couvrent surtout des missions de service public. La construction et les industries diverses progressent respectivement de 8 et 9% par an. Au total, l'industrie hors nickel et la construction comptent pour un quart de la VA marchande totale de Nouvelle-Calédonie.

Le secteur tertiaire est également en forte croissance avec une VA qui croît de 6% par an, pour atteindre 262 milliards de F.CFP en 2006. Il représente 60% de la VA marchande.

#### Valeur ajoutée marchande par grands secteurs



#### Répartition de la VA marchande en 2006



Source : ISEE, comptes économiques

### Une forte concentration des effectifs salariés

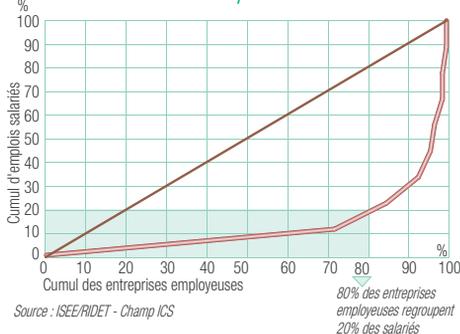
Si le tissu entrepreneurial calédonien est diffus, la répartition du salariat laisse au contraire apparaître une forte concentration des effectifs salariés : 3,8% des entreprises calédoniennes concentrent 74% des salariés du pays. Si l'on exclut les entreprises sans salarié, 18% des employeurs concentrent les trois-quarts des emplois salariés.

Fin 2008, les entreprises employeuses calédoniennes du champ ICS regroupaient 45 000 salariés, soit 55% de l'ensemble de l'emploi salarié calédo-

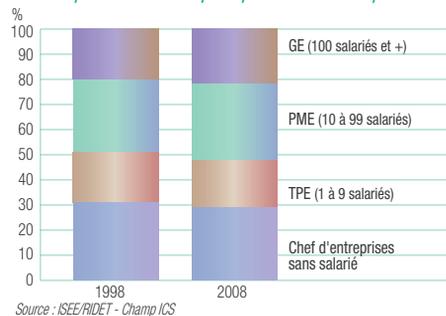
nien, les fonctionnaires et contractuels du secteur public représentant pour leur part 34%. Les entreprises sans salarié étaient, quant à elles, 18 363.

Une analyse sectorielle de la concentration de l'emploi salarié fait apparaître la spécificité de l'activité métallurgique, dans laquelle les deux principales entreprises du secteur regroupent 7,5% des salariés des entreprises ICS. Les entreprises de moins de 10 salariés regroupent 35% des effectifs salariés du commerce, 32% dans la construction et 27% dans les services.

#### Concentration de l'emploi salarié en 2008



#### Répartition des emplois par taille d'entreprises



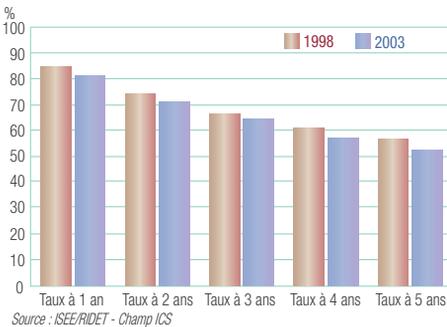
## Des taux de survie très bons pour les "Sociétés commerciales"

La survie d'une entreprise dépend d'une multitude de facteurs qui interagissent le plus souvent entre eux. Moyens humains et financiers, compétences du dirigeant, choix de gestion et conseils, stratégies adoptées ont une influence déterminante sur la viabilité d'un projet. Des paramètres extérieurs au projet, tels que le contexte économique, jouent également un rôle prépondérant. Les premières années sont les plus difficiles pour une entreprise, parce qu'elle n'a souvent pas l'assise financière ou la clientèle requise pour faire face aux aléas.

L'analyse du taux de survie à 5 ans des entreprises calédoniennes sur deux cohortes successives (celles créées en 1998 et en 2003) et la comparaison par rapport aux taux de survie d'autres géographies fait apparaître les éléments suivants :

- La cohorte d'entreprises de 2003 affiche des taux de survie à 5 ans légèrement inférieurs (54%) à ceux de 1998 (57%).
- Les taux de survie à 5 ans des entreprises calédoniennes sont proches de ceux constatés en Australie (58% au bout de 4 ans) et à la Martinique (57%), mais nettement plus élevés qu'à La Réunion (43%).

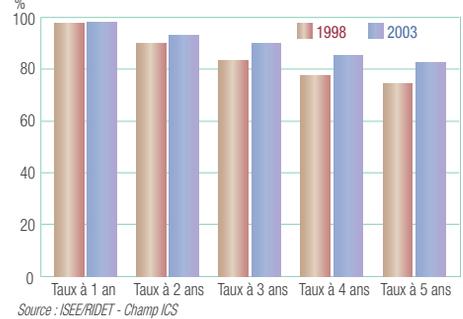
### Taux de survie des entreprises créées en 1998 et 2003



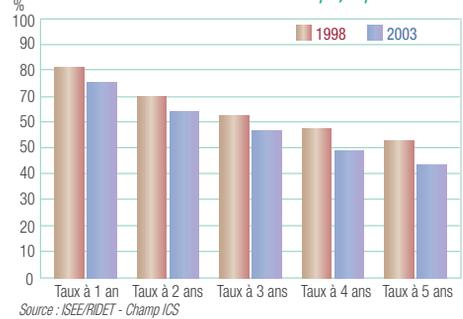
Quand on dissocie les entreprises calédoniennes selon leur statut juridique entre personnes physiques et sociétés commerciales (SARL, SA, SNC...), les résultats apparaissent très contrastés. Le taux de survie des sociétés commerciales ressort particulièrement fort et en progression entre 1998 et 2003 :

il atteint 83% à 5 ans pour la cohorte 2003. À l'inverse, il apparaît faible et en diminution pour les "personnes physiques", s'établissant à 43% sur la cohorte 2003 (contre 53% sur la cohorte 1998).

### Taux de survie des "Sociétés commerciales"



### Taux de survie des "Personnes physiques"



Les entreprises de statut "personne physique" ont donc une durée de vie nettement inférieure à celle des sociétés commerciales. Ce constat doit être interprété avec précaution, dans la mesure où certaines entreprises, après avoir assuré la pérennité de leurs activités, changent de forme juridique en passant du statut de personne physique à celui de société commerciale, interprété statistiquement alors comme une cessation d'activité. Pour autant, faciles à créer, les entreprises sous statut de personnes physiques sont probablement, pour une partie significative d'entre elles, créées sans s'assurer de disposer des moyens suffisants, notamment financiers, pour en assurer la pérennité. Ces structures semblent également jouer le rôle de "variables d'ajustement"

dans l'économie calédonienne. Créées parfois pour faire face à une demande ponctuelle, elles peuvent disparaître très rapidement. Cette spécificité de la structure du tissu économique peut être un facteur de fragilité. Si la conjoncture venait à se détériorer significativement, il est probable que de nombreu-

ses entreprises individuelles se trouveraient en difficulté, voire seraient conduites à cesser toute activité, sans que les filets sociaux puissent jouer le rôle d'amortisseur. L'impact social d'un ralentissement de la croissance pourrait alors s'en trouver accru.

## Une concentration des entreprises dans le Sud

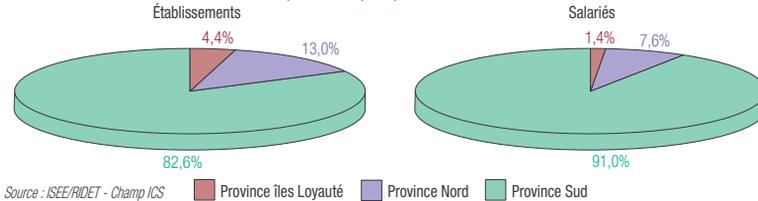
### Avertissement :

► Les résultats qui suivent doivent être interprétés avec précaution : une entreprise qui exerce une activité dans plusieurs provinces opte le plus souvent pour un siège à Nouméa et est donc considérée statistiquement comme relevant exclusivement de la Province Sud sans que ce rattachement corresponde forcément à la réalité de son activité. L'analyse retenue ici, au niveau des établissements plutôt que des entreprises, permet de minorer ce

biais défavorable aux provinces Nord et îles Loyauté sans l'éliminer pour autant. De plus, une entreprise peut avoir une activité dans d'autres provinces que celle où se situe son siège social, sans pour autant y ouvrir un établissement.

Quant aux salariés, ils sont toujours rattachés au siège social de l'entreprise, même si celle-ci possède d'autres établissements. Les statistiques sur les salariés sont donc établies au niveau de l'entreprise, et non de l'établissement.

### Répartition par province en 2008



La répartition des entreprises calédoniennes sur le territoire recoupe les réalités démographiques et économiques : la province Sud domine très nettement le paysage entrepreneurial calédonien. Les établissements de Nouvelle-Calédonie sont très majoritairement (83%) localisés en province Sud. Cette tendance lourde a très peu évolué ; depuis 1998, la dynamique entrepreneuriale a concerné

les trois provinces. La prépondérance de la province Sud est encore plus forte au niveau des salariés du secteur privé (91%) compte-tenu de l'implantation à Nouméa des sièges sociaux des entreprises calédoniennes de taille importante. La province Nord et la province des îles Loyauté regroupent respectivement 13% et 4% des établissements calédoniens, dont un très grand nombre sont sans salarié.

### Établissements par province en 2008 et évolution entre 1998 et 2008

	Prov. îles Loyauté	Évolution 1998-2008	Prov. Nord	Évolution 1998-2008	Prov. Sud	Évolution 1998-2008	Total	Évolution 1998-2008
<b>Industries</b>	102	43,7	278	9,4	2 115	24,7	2 495	23,5
Industries extractives	2	0,0	43	48,3	43	65,4	88	54,4
Industries manufacturières hors métallurgie	95	43,9	212	3,4	2 028	23,9	2 324	22,4
Industrie métallurgique	0		0		11	175,0	11	175,0
Electricité, gaz et eau	5	66,7	23	15,0	44	33,3	72	28,6
<b>Construction</b>	334	38,6	864	41,6	5 110	55,8	6 308	52,7
<b>Commerce</b>	206	-12,7	475	-4,8	3 367	17,1	4 048	12,1
<b>Services</b>	411	95,7	1 534	69,9	9 410	56,2	11 355	59,1
Hotels, restaurants	85	39,3	182	32,8	752	15,0	1 019	19,6
Transports et communication	127	69,3	541	25,2	1 294	39,4	1 962	36,7
Imm., location & services aux entreprises	137	197,8	433	127,9	4 012	52,7	4 582	60,0
Education, santé et action sociale	21	250,0	208	173,7	1 794	82,9	2 023	90,3
Services collectifs sociaux et personnels	41	86,4	170	150,0	1 558	86,4	1 769	91,0
<b>Total</b>	<b>1 053</b>	<b>38,9</b>	<b>3 151</b>	<b>39,1</b>	<b>20 002</b>	<b>44,1</b>	<b>24 206</b>	<b>43,2</b>

Source : ISEE/RIDET - Champ ICS

Unités : nombre, %

Salariés par province en 2008 et évolution entre 1998 et 2008

	Prov. îles Loyauté	Évolution 1998-2008	Prov. Nord	Évolution 1998-2008	Prov. Sud	Évolution 1998-2008	Total	Évolution 1998-2008
<b>Industries</b>	44	66,0	619	217,3	9 542	31,8	10 204	36,8
Industries extractives	0		511	408,1	685	-38,8	1 196	-2,1
Industries manufacturières hors métallurgie	44	66,0	108	14,3	4 638	48,5	4 790	48,0
Industrie métallurgique	0		0		3 404	57,6	3 404	57,6
Electricité, gaz et eau	0		0		814	16,3	814	16,3
<b>Construction</b>	116	121,9	1 046	164,6	6 703	67,5	7 866	76,8
<b>Commerce</b>	241	148,3	579	25,8	8 479	32,0	9 299	33,2
<b>Services</b>	221	142,2	1 126	124,7	15 812	80,5	17 159	83,5
Hotels, restaurants	80	18,5	354	130,4	3 551	84,0	3 985	85,3
Transports et communication	62	327,6	402	40,1	4 032	60,2	4 496	59,5
Imm., location & services aux entreprises	66	633,3	277	691,4	5 579	106,3	5 922	115,5
Education, santé et action sociale	7		76	257,6	1 221	86,5	1 304	92,9
Services collectifs sociaux et personnels	6		17	292,3	1 429	49,7	1 452	51,4
<b>Total</b>	<b>623</b>	<b>132,9</b>	<b>3 370</b>	<b>117,2</b>	<b>40 536</b>	<b>53,4</b>	<b>44 528</b>	<b>57,7</b>

Source : ISEE/RIDET - Champ ICS

Unités : nombre, %

Compte tenu de sa part prépondérante dans l'économie calédonienne, les principales évolutions constatées en province Sud recourent celles précédemment présentées pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie : les services et la construction y ont joué un rôle essentiel dans la croissance du nombre d'établissements (+44%) et du nombre de salariés (+53%) sur la période 1998-2008. Le Grand Nouméa regroupe 92% des établissements de la Province Sud, Nouméa en accueillant à elle seule 68% de la Province Sud et 56% de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Établissements et salariés sur la zone VKP en 2008

	Établissements	Évolution 1998-2008	Salariés	Évolution 1998-2008
Industries	78	30,0	64	6,7
Construction	286	111,9	517	338,0
Commerce	120	-3,2	214	43,8
Services	428	111,9	356	280,8
<b>Total</b>	<b>912</b>	<b>75,0</b>	<b>1 151</b>	<b>173,9</b>

Source : ISEE/RIDET - Champ ICS

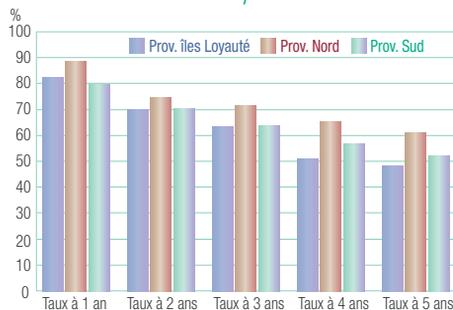
Unités : nombre, %

La province Nord connaît un développement différencié selon les zones. Si la croissance du nombre d'établissements est, dans cette Province, inférieure au rythme moyen constaté sur l'ensemble du territoire, la zone Voh-Koné-Pouembout (VKP) connaît au contraire un développement particulièrement significatif sur dix ans (+75%), grâce au

rôle de "locomotive économique" de la construction de l'usine métallurgique du Nord. Les salariés dans le domaine de la construction y ont ainsi plus que quadruplé en dix ans et ceux dans le secteur des services presque quadruplé. La zone VKP regroupe 34% des salariés de la province Nord en 2008, contre trois fois moins dix ans auparavant.

La province des îles Loyauté n'est pas restée en marge du développement des entreprises en Nouvelle-Calédonie, grâce principalement à la dynamique du secteur des services. Les emplois salariés dans le secteur privé ont plus que doublé sur la période. La pérennité des entreprises (49% à 5 ans) y est toutefois inférieure à celle des autres provinces.

Taux de survie des entreprises créées en 2003



Source : ISEE/RIDET - Champ ICS

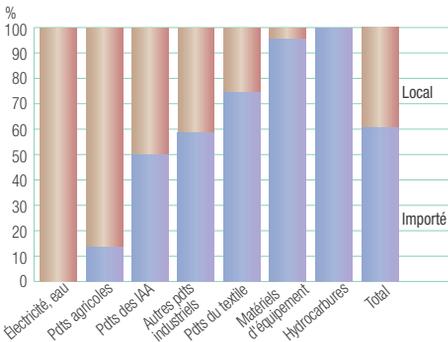
## Des parts de marché conservées par les entreprises locales

Au cours des dix dernières années, la demande tant au niveau des ménages que des professionnels a augmenté. Une partie de cette demande a été comblée par une augmentation des importations.

Ainsi, entre 1998 et 2005, les importations de biens ont fortement augmenté (+63% en valeur). Cependant, dans le même temps, la valeur ajoutée a augmenté de 57%, passant de 341 milliards de F.CFP à 534 milliards de F.CFP ; la part des importations de biens dans la valeur ajoutée a donc peu évolué, passant de 35% à 37%.

Alors que la période de forte croissance qu'a connue la Nouvelle-Calédonie ces dix dernières années aurait pu être propice au renforcement des importations au détriment de la production locale, la dépendance aux importations a certes progressé mais faiblement, passant de 60 % à 61 % (voir encadré). Si l'on exclut les carburants, les entreprises calédoniennes augmentent même leur part de marché d'un point.

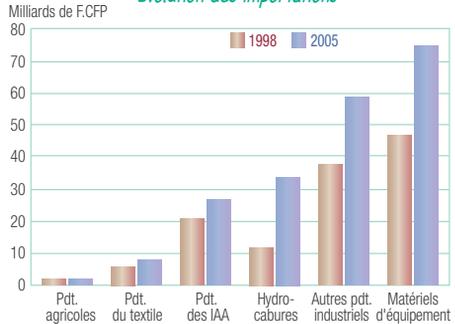
### Répartition de la demande intérieure entre production locale et importations en 2005



Source : ISEE/comptes économiques

Si la Nouvelle Calédonie est fortement dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement en hydrocarbures et en matériels d'équipement, les entreprises locales se positionnent bien sur deux marchés, en partie grâce aux protections douanières : l'agriculture et les IAA, en plus de l'électricité et de l'eau, activités par nature locales.

### Évolution des importations



Source : ISEE/comptes économiques

Pour la production de produits agricoles, les entreprises calédoniennes sont largement majoritaires, détenant près de 90% du marché, grâce à l'autoproduction (voir encadré). Entre 1998 et 2005, le taux de dépendance a même diminué sur ce segment, passant de 14% à 12%. Sur le marché de l'agroalimentaire, la production locale se partage le marché à parts égales avec les produits importés.

### Le partage production locale/importations

À partir des comptes économiques, on peut mesurer le taux de dépendance aux importations que l'on assimile également au taux de pénétration des importations.

Il représente la part de la demande intérieure satisfaite par les importations. Il est calculé à partir des importations de biens (agricoles et industriels) en excluant le champ des services, dont les mouvements sont mal suivis statistiquement.

Il est mesuré ici par le ratio :

$$\frac{\text{Imports} + \text{Taxés sur imports}}{\text{Production} + \text{imports} + \text{imports sur imports} - \text{exports} - \text{variations de stocks}}$$

Les produits agricoles comprennent la culture, l'élevage et la pêche. Est comprise également l'autoproduction, c'est-à-dire les denrées non achetées qui sont produites par le ménage pour lui-même (cueillette, pêche, chasse...)

Les produits des IAA (industrie agroalimentaire) comprennent aussi le tabac et la viande.

Les produits du textile comprennent l'habillement, le cuir, etc.

Les matériels d'équipement comprennent voiture, électroménager, etc.

Les autres produits industriels comprennent bois, papiers, plastiques, chimiques, métallurgiques, imprimés, etc.

## Des gains de productivité apparente du travail tirés par le nickel

### *Des performances dénotées par le nickel*

*Les entreprises calédoniennes – observées au travers des principales entreprises pérennes sur la période 1998–2006 – affichent de très bonnes performances : leur valeur ajoutée, la productivité apparente du travail et l'intensité capitalistique ont fortement augmenté. La répartition de la valeur ajoutée entre rémunérations du capital et du travail s'est modifiée au profit de la première composante.*

*Ces résultats s'expliquent par le boom du secteur du nickel qui a bénéficié sur la période d'un contexte international favorable et du développement de nouveaux projets miniers et métallurgiques.*

*Hors nickel, les résultats sont plus contrastés. La productivité apparente du travail n'a augmenté qu'à un rythme légèrement supérieur à celui de l'inflation constatée sur la période. La répartition de la valeur ajoutée entre rémunérations du capital et du travail apparaît plus stable dans le temps.*

*Le coût du travail, qui atteint un niveau comparable à celui de la métropole, n'a progressé que modérément si l'on tient compte de l'inflation.*

#### **Avertissement :**

► Ce chapitre analyse les principales évolutions des performances des entreprises calédoniennes. Il s'appuie sur les données comptables d'un échantillon de 2 082 entreprises pérennes sur la période 1998-2006 pour lesquelles les données sont disponibles (champ IS, voir page 45).

Les indicateurs de performance des entreprises dépendent à la fois des évolutions de leur volume et de leur prix. Les statistiques disponibles ne permettent pas de séparer ces deux composantes. Les évolutions des indicateurs sont donc présentées en francs courants, c'est-à-dire sans différencier l'évolution en volume de l'évolution en prix.

Pour information, l'inflation en Nouvelle-Calédonie a été de 13% entre 1998 et 2006.

La productivité apparente du travail est mesurée en rapportant la richesse créée (valeur ajoutée après déduction des impôts et taxes liés à la production) au facteur travail (nombre de personnes employées). Elle mesure donc la valeur qu'un salarié produit en travaillant dans son entreprise.

La productivité apparente du travail est très variable suivant les secteurs, certains métiers nécessitant une main d'œuvre nombreuse (par exemple la construction), d'autres s'appuyant avant tout sur l'investissement matériel (par exemple l'énergie). Plus que les comparaisons entre secteurs, ce sont l'évolution au cours du temps de la productivité apparente du travail et la comparaison des niveaux de productivité sectorielle avec ceux d'autres géographies qu'il est intéressant d'analyser.

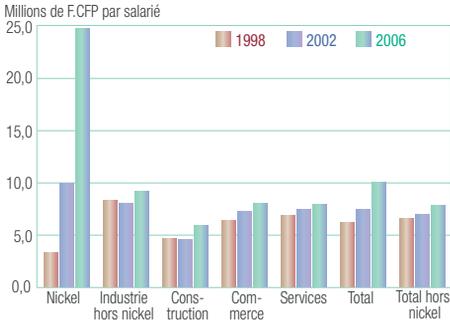
Dans l'échantillon des entreprises calédoniennes considéré, la valeur ajoutée dégagée par salarié atteint près de 10 millions de FCFP en 2006, en hausse de 35% par rapport à 2002 et de 61% par rapport à 1998.

Les évolutions sont toutefois beaucoup moins marquées une fois exclues les entreprises du secteur nickel : la valeur ajoutée dégagée par salarié atteint 7,8 millions FCFP en 2006, en progression de 18% par rapport à 1998. Cette croissance de la productivité apparente du travail est de 5 points inférieure à celle de métropole et n'est que faiblement supérieure au rythme de l'inflation. Autrement dit, la productivité apparente du travail a presque stagné en termes réels.

Dans le secteur nickel, la productivité apparente du travail a été multipliée par 7 entre 1998 et 2006, atteignant un peu moins de 25 millions de FCFP annuels par salarié. Cette forte progression est le résultat de la conjugaison :

- en début de période, de lourds investissements mais de peu de production et donc de valeur ajoutée en 1998,
- de l'envolée des cours du nickel à partir de 2001, se traduisant par une forte augmentation de la valeur ajoutée sans avoir nécessité l'embauche de salariés supplémentaires.

### Productivité apparente du travail par secteur



Source : ISEE/S

Dans le secteur de l'industrie hors nickel, la productivité apparente du travail est beaucoup plus stable. Elle se maintient entre 1998 et 2002 et progresse de 14% entre 2002 et 2006, pour atteindre 9 millions de F.CFP. Si l'on restreint le champ aux seules industries manufacturières – en excluant la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, activités fortement capitalistiques – celles-ci dégagent une productivité plus modeste : 7,8 millions de F.CFP par salarié en 2006 soit le niveau moyen de l'ensemble des secteurs hors nickel et un niveau proche de

celui constaté en métropole (7,2 millions de F.CFP).

Dans le commerce et les services, la croissance de la productivité est régulière et témoigne du dynamisme du secteur. Elle est notamment soutenue par les activités de location hors immobilier (en particulier les locations automobiles de longue durée et d'engins de chantier qui dégagent de la valeur ajoutée sans pour autant employer de salarié, dans le cadre de la défiscalisation) et de postes et télécommunications qui sont fortement créatrices de valeur ajoutée (respectivement 29 et 14 millions de F.CFP par salarié en 2006). En revanche, parmi les services, le sous-secteur des hôtels et restaurants affiche la plus faible productivité du travail, avec 3,3 millions par salarié en 2006. Avec une productivité en baisse de 18% entre 1998 et 2006, ce secteur a vu croître ses effectifs plus rapidement que sa valeur ajoutée.

Le secteur de la construction est le secteur hors nickel dont la productivité apparente du travail a augmenté le plus rapidement entre 2002 et 2006. Avec une productivité de 5,9 millions de F.CFP par salarié en 2006, la productivité apparente du travail dans ce secteur atteint un niveau comparable à celui constaté en métropole (5,6 millions de F.CFP par salarié).

## L'évolution de la répartition de la valeur ajoutée entre rémunération et capitalisation

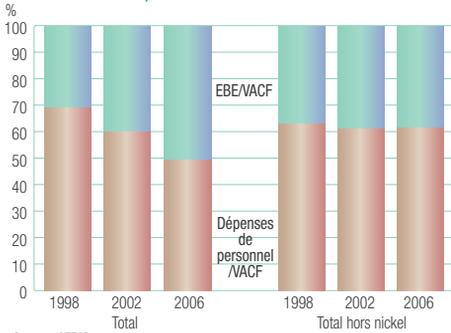
Après déduction des impôts et taxes liés à la production, la valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) permet de rémunérer soit le travail soit le capital. Le rapport dépenses de personnel/VACF représente la part de la richesse allouée au facteur travail. Le

rapport excédent brut d'exploitation (EBE)/VACF représente la part de la richesse allouée au facteur capital ; c'est le taux de marge de l'entreprise, qui mesure sa rentabilité interne.

### Micro versus macro

*Les résultats portant sur la répartition de la valeur ajoutée entre salaires et excédent brut d'exploitation ne sont pas immédiatement comparables avec ceux publiés dans l'étude CEROM "Les défis de la croissance calédonienne". Dans cette précédente étude, les calculs étaient effectués à partir de données macroéconomiques extraites des comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie et s'appuyaient sur la valeur ajoutée totale. Ici, les calculs s'appuient sur la valeur ajoutée au coût des facteurs et sont effectués à partir de données microéconomiques sur un échantillon d'entreprises dont la représentativité par rapport au tissu global des entreprises calédoniennes est plus élevée sur les salaires que sur la valeur ajoutée. En effet, les entreprises individuelles – dont, en l'absence de salaires, la totalité de la valeur ajoutée est affectée à l'EBE – ne sont pas prises en compte dans l'échantillon. Ces différents éléments de méthodologie cumulés font que la répartition entre EBE et frais de personnel ressort plus équilibrée en faveur des salaires que dans "Les défis de la croissance calédonienne". Pour autant, les principales tendances sont similaires entre les deux sources statistiques, à l'exception du secteur des services. Pour ce dernier, le champ retenu dans l'étude porte sur un échantillon d'entreprises soumis à l'impôt sur les sociétés. Par conséquent, les entreprises hors du champ prédéfini mais également celles adoptant un autre régime d'imposition – qui sont nombreuses dans les services – ne sont pas couvertes alors qu'elles sont retenues dans les résultats présentés dans "Les défis de la croissance calédonienne".*

Évolution de la répartition de la VA totale et hors nickel



Source : ISEE/IS

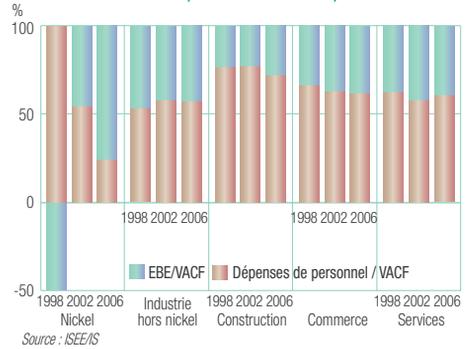
Entre 1998 et 2006, la part de la rémunération du capital dans la valeur ajoutée a significativement augmenté, passant de près de 30% à 50% de la VA. Ce résultat global est dû au secteur nickel. Hors nickel, la répartition entre salaires et marges apparaît plus stable, cette part augmentant légèrement, de 37% à 39%.

La VA dans les mines et la métallurgie varie sensiblement suivant les cours internationaux du nickel. La masse salariale étant relativement constante, à court terme, l'excédent brut d'exploitation absorbe la quasi-totalité des fluctuations des cours internationaux. Il peut même être négatif certaines années (comme en 1998). Ceci conduit à de fortes variations dans la répartition de la valeur ajoutée. En 2006, année favorable pour les cours du nickel, l'EBE représentait les trois quarts de la valeur ajoutée du secteur.

Hors nickel, l'ensemble des secteurs connaît un accroissement de la part de la valeur ajoutée destinée à rémunérer le capital entre 1998 et 2006, à l'exception du secteur industriel hors nickel pour lequel la part de la valeur ajoutée affectée aux dépenses de personnel a augmenté de 4 points sur la période. Cet accroissement de la rémunération du capital est notamment marqué dans le secteur de la construction.

La structure de la répartition de la valeur ajoutée entre rémunération du travail et du capital apparaît en Nouvelle-Calédonie, comparativement à la métropole, plus favorable à la rémunération du capital. En métropole la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée atteint 69% dans l'industrie,

Évolution de la répartition de la VA par secteur

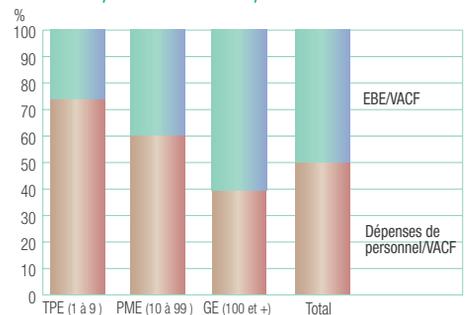


Source : ISEE/IS

80% dans la construction, 71% dans le commerce et 67% dans les services. Les seules exceptions concernent les activités hôtels-restaurants, services personnels et transports par eau qui consacrent en Nouvelle-Calédonie une part plus grande de leur VA aux dépenses de personnel qu'en métropole.

Plus les entreprises sont petites, plus leur VA est consacrée aux dépenses de personnel. Entre 1998 et 2006, la répartition dans les TPE reste proche de 70/30 en faveur des dépenses de personnel. Pour les PME, la part de l'EBE passe de 30% à 40%. Dans les grandes entreprises, dominées par les mines et la métallurgie, cette répartition est très liée à la conjoncture économique : la part des dépenses de personnel dans la valeur ajoutée passe de 75% en 1998 à 39% en 2006. Toutefois, pour les grandes entreprises hors nickel, la tendance est opposée : la part des dépenses de personnel s'accroît de 56% en 1998 à 58% en 2006.

Répartition de la VA par taille des entreprises en 2006



Source : ISEE/IS

## Les orientations de croissance et la redistribution de la richesse

Les écarts de variations entre intensité capitalistique des entreprises calédoniennes et rémunération des salariés permettent d'évaluer les choix effectués par les entrepreneurs dans leur stratégie de croissance, entre les facteurs capital et travail.

### Niveau d'intensité capitalistique élevé et croissant

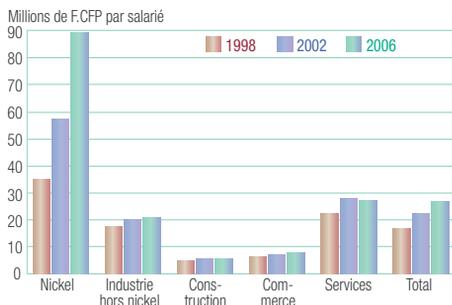
L'intensité capitalistique équivaut au ratio entre immobilisations corporelles brutes et nombre de salariés.

La tendance générale est à la croissance de l'intensité capitalistique des entreprises de cet échantillon.

En 2006, le secteur du nickel présente l'intensité capitalistique la plus élevée avec une valeur des immobilisations par salarié de près de 90 millions de FCFP. Les immobilisations corporelles de ce secteur représentent 79% des immobilisations de l'industrie et 43% de l'ensemble. Les services présentent aussi des niveaux d'intensité capitalistique élevés, compte tenu notamment du secteur "immobilier, locations et services aux entreprises" (yc SCI) qui immobilisent en moyenne 41 millions par salarié. Parmi les industries hors nickel, c'est dans la production/distribution d'énergie et d'eau que les immobilisations par salarié sont les plus fortes (60 millions).

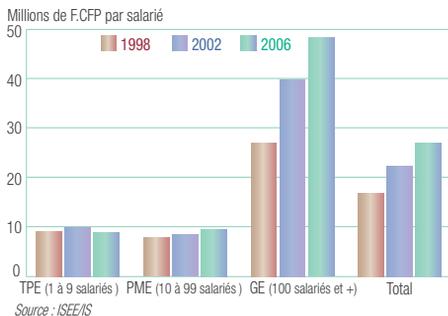
Ces grands secteurs ont pour point commun d'avoir réalisé de lourds investissements sur la période récente : nouvelles usines et rénovation des fours en métallurgie, développement des infrastructures nécessaires à la production d'énergie ou à l'adduction d'eau, construction et achat de biens dans l'immobilier.

### Intensité capitalistique par secteur



En comparaison, l'intensité capitalistique en métropole est inférieure, variant de 2,5 millions de FCFP dans la construction en 2006 (contre 5,8 en Nouvelle-Calédonie) à 157 millions de FCFP dans les activités immobilières (contre 224 localement).

### Intensité capitalistique par taille des entreprises



En 1998, 62% des immobilisations provenaient des grandes entreprises ; en 2006, cette part est passée à 75%. Ce sont essentiellement les entreprises du secteur nickel et, à un niveau moindre, celles des postes et télécommunications et du transport aérien qui expliquent leur prédominance.

### Augmentation modérée du coût du travail

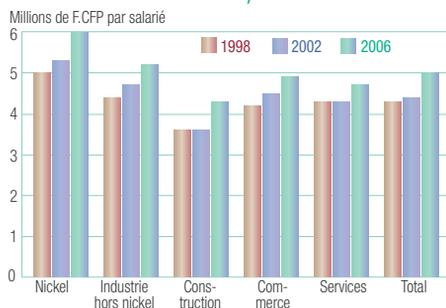
Le coût du travail est obtenu en calculant le ratio entre charges de personnel (salaires et traitements + charges sociales) et nombre de salariés.

La dépense moyenne des entreprises par salarié est en augmentation sur la période 1998-2006 (+16%). C'est le secteur du nickel qui effectue les plus grandes dépenses de personnel par salarié avec 6 millions de FCFP en 2006. La dépense moyenne par salarié reste toutefois pratiquement identique avec et hors nickel (4,9 millions en 2006 toutes activités confondues, contre 4,7 millions si l'on exclut le nickel).

Par sous-secteur, l'informatique, l'immobilier et les transports aériens affectent, en moyenne par salarié, le plus de dépenses de personnel (respectivement 8,1, 7,9 et 6,8 millions en 2006). À l'opposé, c'est l'hôtellerie-restauration qui en mobilise le moins (2,7 millions). Cette diversité des coûts du travail reflète pour l'essentiel les différences de niveau de qualification de la main-d'œuvre.

En métropole, le niveau moyen des frais de personnel en 2006 est compris entre 3,5 et 6 millions de F.CFP par salarié, à l'exception du secteur de l'énergie qui approche les 8 millions. L'amplitude de variation entre secteurs est comparable à ce qui est constaté en Nouvelle-Calédonie de même que la dépense globale moyenne par salarié en métropole.

**Coût du travail par secteur**



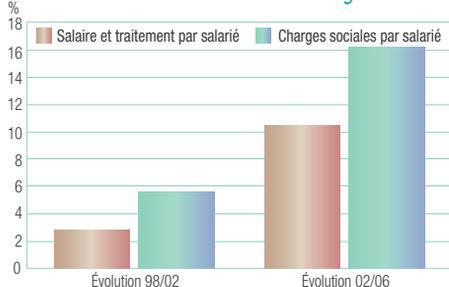
Source : ISEE/IS

Entre 1998 et 2006, les charges sociales par salarié ont augmenté plus vite (+22,7%) que les rémunérations (+13,6%). Malgré les hausses du SMG, ramenée à chaque salarié, l'augmentation des rémunérations a été presque entièrement absorbée par la hausse du coût de la vie (inflation cumulée de 13% sur la période). Autrement dit, à prix constants, les rémunérations ont stagné. La rapide croissance des charges sociales s'explique par le vieillissement de la population (entraînant une diminution du nombre d'actifs par rapport aux retraités), le développement des charges de couverture sociale et la mise en place par la CAFAT en 2001 de l'affiliation obligatoire au RUAMM des gérants de société.

Les dépenses de personnel dans les grandes entreprises sont, en moyenne par salarié, plus élevées que dans les PME car elles font fréquemment appel à du personnel hautement qualifié. Parmi les grandes entreprises qui allouent les rémunérations les plus

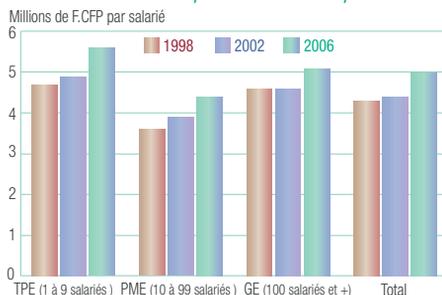
importantes par salarié figurent celles des secteurs peu ou non soumis à la concurrence (production et distribution d'électricité, casinos, télévision, postes et télécommunications).

**Évolutions des rémunérations et des charges sociales**



Source : ISEE/IS

**Coût du travail par taille des entreprises**



Source : ISEE/IS

Les TPE de l'échantillon\* mobilisent les plus grandes dépenses de personnel avec 5,6 millions de F.CFP par salarié en 2006. Dans ces petites structures qui emploient peu de salariés, la majeure partie des dépenses de personnel est destinée à la rémunération du ou des dirigeants. Les services ont les niveaux de rémunération les plus élevés par salarié, à commencer par les services informatiques, suivis des activités médicales, des activités immobilières et des activités de conseils. Ces services spécialisés nécessitent le plus souvent un haut niveau de qualification.

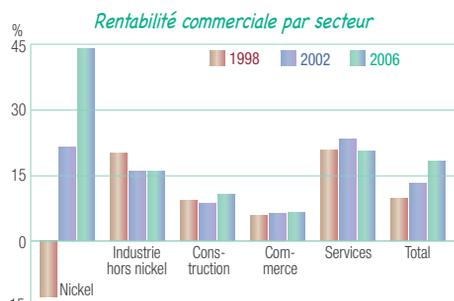
**Une rentabilité commerciale très inégale selon les secteurs**

Le taux de marge brute, aussi appelé rentabilité commerciale, correspond au ratio entre excédent brut d'exploitation (EBE) et chiffre d'affaires. Ce ratio détermine la marge sur le coût de revient de fabrication. Il exprime la performance de l'entreprise

sur son activité industrielle et commerciale. La rentabilité commerciale totale augmente très fortement entre 1998 et 2006. Cela s'explique de nouveau par les très bons résultats du secteur nickel. Dans ce secteur, comme dans la plupart, la rentabi-

\* Celles-ci ne représentent que partiellement l'univers des TPE, puisqu'il s'agit de celles ayant un CA suffisant pour déclarer à l'impôt sur les sociétés ou au réel.

lité a progressé surtout du fait de la forte croissance de l'EBE, les chiffres d'affaires étant moins volatiles que l'EBE. En effet, le partage de la valeur ajoutée en cas de forte croissance conjoncturelle se fait souvent au profit du capital (EBE) par opposition au coût du travail qui est plus contraint et protégé.

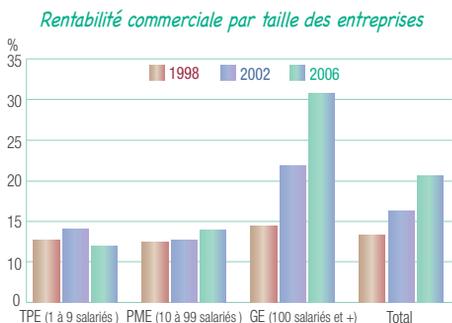


Source : ISEE/IS

Avec un taux de marge brute en recul, les activités industrielles hors nickel restent au-dessus des 15% en 2006, ce qui est nettement inférieur au secteur du nickel mais près de trois fois supérieur à la rentabilité de l'industrie en métropole (5,5%). Certes, l'échantillon retenu d'entreprises pérennes tend à surévaluer les taux de marge, puisque les entreprises en difficulté sont sous-représentées. Mais le manque de concurrence et les protections douanières expliquent également ces résultats supérieurs.

Le secteur des services, tiré vers le haut par certaines activités, se maintient à des niveaux de rentabilité commerciale élevés durant toute la période analysée. À l'intérieur de ce secteur, les rentabilités sont cependant très variables. En particulier, les postes et télécommunications se maintiennent à des niveaux très supérieurs à la moyenne des services et de l'économie dans son ensemble, dépassant les 40% sur les trois années observées ; bien que moins nombreuses, la rentabilité commerciale des activités de location hors immobilier dépasse les 50%. En revanche, la rentabilité commerciale des hôtels et restaurants se détériore sur la période (-6,7 points). Bien que les chiffres d'affaires et valeurs ajoutées du secteur aient crû avec l'augmentation des capacités d'accueil, l'excédent brut d'exploitation s'est contracté au profit des dépenses de personnel, réduisant ainsi la marge commerciale à 8,1% en 2006.

En 2006, le taux de marge brute du secteur du commerce, en relative stabilité, atteint 6,5% ce qui est bien inférieur à la moyenne générale. Dans ce secteur consommateur de main d'œuvre, une grande partie de la valeur ajoutée est consacrée aux dépenses de personnel et les marges restent donc limitées. Les taux de marge brute constatés sont toutefois près de deux fois supérieur à ceux de métropole : 5,3 contre 2,2% pour le commerce et la réparation automobile, 6,6 contre 3,3% pour le commerce de gros et 7 contre 4,9% pour le commerce de détail.



Source : ISEE/IS

Les transports aériens, en déficit d'exploitation chronique, grèvent la rentabilité du secteur des transports. Dans la construction, la rentabilité commerciale connaît une amélioration entre 1998 et 2006 pour dépasser les 10% (7% en métropole).

La rentabilité commerciale des grandes entreprises est tirée par les mines et la métallurgie. La forte croissance de l'EBE dans le nickel masque un effritement du taux de marge brute des grandes entreprises hors nickel : leur rentabilité décline de 0,5 point par an entre 1998 et 2006, passant de 20,3% à 16,8%. Néanmoins, cette rentabilité hors nickel représente le double de celle des TPE (8,1%) et est nettement supérieure à celle des PME (10,5%).

Au final, sur la période étudiée, le rapport EBE/CA montre une quasi stagnation de la rentabilité commerciale hors nickel, qui s'élève à 11,9% en 2006. La comparaison avec la métropole, où ce ratio atteint 6,8%, montre que la part accordée à la rémunération du capital est plus importante. Cela doit être vu dans un contexte de modernisation du tissu économique calédonien qui nécessite d'alimenter les investissements à long terme.

## Croissance des crédits et baisse des taux

## Un besoin de financement en forte croissance

*Avec le dynamisme de l'activité économique, le besoin de financement des entreprises calédoniennes s'est fortement accru sur la période 2000-2008. Les encours de crédits aux entreprises ont presque triplé en huit ans avec une nette prédominance des crédits à terme. La dette des entreprises rapportée au PIB reste cependant modérée.*

*Le financement hors d'émission des entreprises calédoniennes s'est accru sur la période récente. La diversification des sources de financement s'est traduite par une déconcentration du marché bancaire.*

*L'augmentation des encours de crédits s'est réalisée dans un contexte de baisse généralisée du coût du crédit, dans la mouvance des évolutions de taux sur les marchés internationaux.*

*Les entreprises respectent leurs engagements en termes de remboursements de crédits. Leurs créances douteuses ont ainsi été divisées par plus de trois.*

*L'analyse des bilans d'entreprises - réalisée à partir d'un échantillon d'entreprises pérennes sur la période (données cylindrées) - fait ressortir une situation financière globalement favorable, avec des bons niveaux de capitalisation et un taux d'endettement en baisse.*

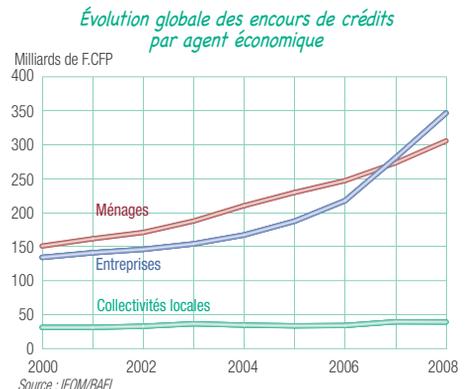
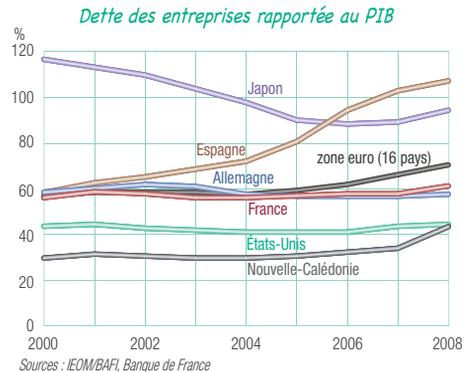
### Avertissement :

► Dans cette partie, les données sur les entreprises diffèrent de celles exploitées dans les chapitres précédents. Les champs sont donc différents. Elles proviennent :

- d'une part, de l'exploitation des informations que les établissements de crédit fournissent à l'IEOM pour les besoins du contrôle prudentiel ou de l'élaboration des statistiques monétaires (Base de données des Agents Financiers, BAFI)
- d'autre part, des bilans d'entreprises collectés par l'IEOM. (voir méthode page 46)

### La dette bancaire des entreprises progresse tout en restant modérée

Le besoin de financement des entreprises calédoniennes s'est nettement accru sur la période 2000-2008 : les encours de crédits aux entreprises ont presque triplé en huit ans, passant de 134 à 347 milliards de FCFP. Ils dépassent depuis 2007 l'encours des crédits aux ménages (306 milliards de FCFP fin 2008). Cette progression s'est réalisée en deux phases distinctes. Alors que, sur la période 2000-2005, la progression de l'encours de crédits aux entreprises était soutenue mais moindre que celle des ménages (+7% en moyenne, contre +9%), elle s'est nettement accélérée en fin de période, passant à un rythme de 23% par an entre 2006 et 2008.



Malgré cette forte progression, la dette des entreprises, rapportée au PIB, reste encore très inférieure à celle observée en France ou dans la zone euro. Si, entre 2000 et 2008, l'endettement des entreprises est passé de 30% à 46% du PIB, il représentait en France, en 2008, 62% du PIB, voire 72% sur l'ensemble de la zone euro. En fait, les entreprises calédoniennes se situent aujourd'hui à un niveau d'endettement proche de celui observé aux Etats-Unis (45%). Mais les entreprises américaines privilégient les marchés financiers (obligations notamment) pour leur financement plutôt que les prêts bancaires.

La forte augmentation de l'endettement des entreprises provient en grande partie des crédits d'investissement (composés eux-mêmes, à 99%, de crédits à l'équipement). Ils ont plus que triplé sur la période de 2000-2008, passant de 60 milliards de FCFP à près de 200 milliards de FCFP (soit une croissance annuelle moyenne de 15%), avec notamment un doublement des crédits d'équipement entre 2006 et 2008. Leur part dans l'endettement total des entreprises est ainsi passée de 46% à 56%.

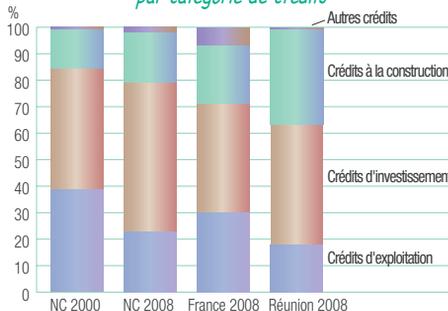
Les crédits à la construction ont également fortement progressé sur la période, leur poids dans l'endettement global étant passé de 15% à 19% avec un triplement, là aussi, des encours correspondants. Avec 66 milliards d'encours de crédits à la construction en 2008, leur niveau est désormais proche de celui des crédits d'exploitation.

Les crédits d'exploitation, qui représentaient près de 40% de l'endettement des entreprises en 2000, ont progressé moins vite que les autres catégories de crédits, leur part se réduisant quasiment de moitié, à 23% du total. Cependant, sur l'ensemble de la période, leur volume passe tout de même de 50 à près de 80 milliards de FCFP, soit une croissance annuelle moyenne de 5%.

Les grands travaux en cours (projets miniers et métallurgiques et logements sociaux notamment) n'expliquent pas, du moins directement, la hausse des besoins de financement sur la période. En effet le coefficient de concentration des crédits a peu

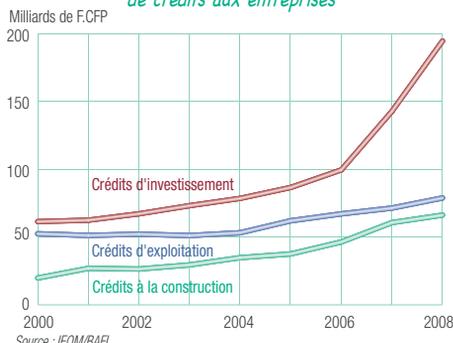
évolué entre 2004 et 2008 (source Service Central des Risques - SCR), l'indice de Gini\* appliqué aux encours de crédits des entreprises, ressortant stable à 0,8. En 2008, comme en début de période, 80% du total des crédits recensés sont concentrés sur 20% des entreprises ayant un encours auprès d'un établissement bancaire. De plus, les 10 premières entreprises en termes d'endettement représentent 20% des encours de crédits.

### Évolution globale de l'endettement des entreprises par catégorie de crédits



Source : IEOM/BAFI

### Évolution globale des encours des différentes catégories de crédits aux entreprises



Source : IEOM/BAFI

Contrairement aux DOM où les crédits à la construction\*\* arrivent en seconde position, voire en première (comme en Guadeloupe par exemple), la structure globale de l'endettement "entreprises" en Nouvelle-Calédonie est proche de celle de la France hexagonale, avec une proportion plus élevée des crédits d'exploitation et une proportion moindre des crédits à la construction.

\* L'indice de Gini mesure ici le degré de concentration des crédits bancaires, plus il est proche de 1, plus le marché est concentré (1 correspond au fait qu'une seule entreprise concentre tous les crédits et 0 à une répartition parfaite des crédits entre les entreprises)

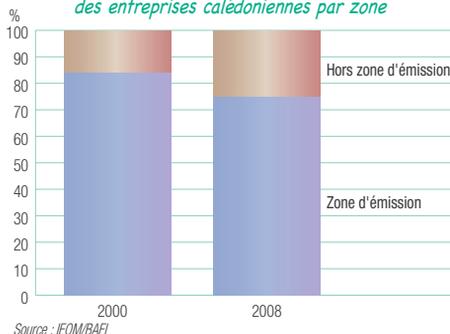
\*\* Crédits immobiliers des entreprises.

**Des sources de financement qui se diversifient**

La clientèle “entreprises” représente la moitié du portefeuille global des crédits distribués en Nouvelle-Calédonie. Cette proportion reste identique quelle que soit la provenance des financements\*.

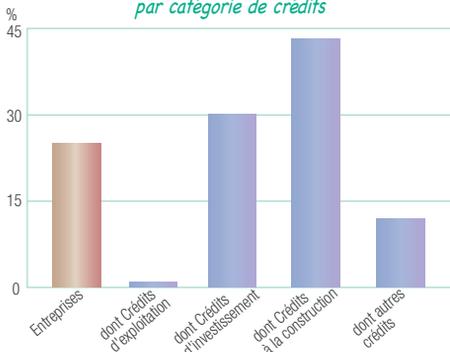
L'encours des crédits aux entreprises, s'il augmente fortement, connaît également des évolutions en termes d'origine des sources de financement.

*Évolution de la répartition du financement des entreprises calédoniennes par zone*



Source : IEOM/BAFI

*Poids du financement hors zone d'émission par catégorie de crédits*



Source : IEOM/BAFI

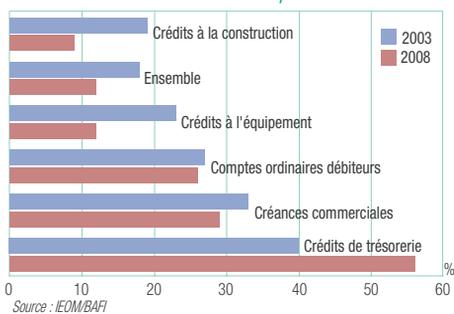
Ainsi, le financement hors zone d'émission des entreprises calédoniennes a crû de manière importante sur la période récente et a contribué en grande partie à l'accélération de la croissance de l'encours des crédits aux entreprises sur les trois dernières années. Avec 90 milliards de FCFP d'encours à fin 2008, son poids atteint désormais

le quart des crédits aux entreprises, contre 16% seulement en 2000. Pour deux tiers de leurs encours, les établissements hors zone d'émission interviennent sur le financement de crédits d'investissement, le reste étant consacré aux crédits à la construction. Leur part de marché est cependant très forte sur ce dernier segment puisqu'elle atteint 40% des encours totaux. Le plus souvent, les établissements hors zone interviennent dans le bouclage des grands projets : secteur minier et métallurgique, logement social, desserte aérienne...

La diversification des sources de financements s'est traduite par une déconcentration du marché\*\*. L'indicateur de concentration\*\*\* (IC) passe ainsi de 18% à 12% entre 2003 et 2008, les trois premiers établissements de la place en termes de crédits octroyés regroupant 57% des parts de marché en 2008 contre 68% en 2003.

Le financement de court terme reste le marché le plus concentré : l'IC atteint 56% sur les crédits de trésorerie et, sur ce type de concours, le marché a même eu tendance à se resserrer puisque l'indice n'était que de 40% en 2003. Les créances commerciales sont aussi relativement concentrées (IC de 29% en 2008, contre 33% en 2003). Sur ces deux segments en effet, les trois principales banques de la place détiennent respectivement 94% et 93% des parts de marché. Pour toutes les autres catégories de crédits, les entreprises veillent à diversifier de plus en plus leurs partenaires financiers.

*Indices de concentration du marché du crédit aux entreprises*



Source : IEOM/BAFI

\* Plusieurs établissements de crédit dits "hors zone d'émission" interviennent en Nouvelle-Calédonie, parmi lesquels 2 banques (Casden, Natexis-Banques Populaires), ainsi que quatre institutions financières spécialisées (Agence française de Développement, Dexia CLF, Banque Européenne d'Investissement, CDC) et un bureau de représentation (Australia and New Zealand Banking group limited).

\*\* L'analyse de la concentration du marché comprend aussi les établissements hors zone d'émission.

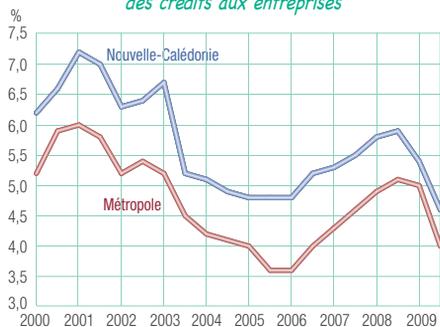
\*\*\* L'Indice Herfindahl Hirschman est défini comme étant la somme des carrés des parts de marché de chacune des banques ; plus il est élevé, plus le marché est concentré.

En lien avec la montée en puissance des financements hors zone, les crédits à la construction présentent l'IC le plus faible en 2008, à 9%, devant les crédits à l'équipement (12%).

### De meilleures conditions de financement et des entreprises qui respectent leurs engagements

L'augmentation des encours de crédits s'est réalisée dans un contexte de baisse généralisée du coût du crédit, comme le démontrent les enquêtes semestrielles menées par l'IEOM auprès des établissements bancaires de la place\*. Alors qu'au début de la décennie, les taux à terme\*\* étaient systématiquement supérieurs à 6 voire 7%, ce taux n'est plus que de 5% mi 2009. Cette même tendance est observée pour les crédits court terme.

Évolution des taux à terme des crédits aux entreprises



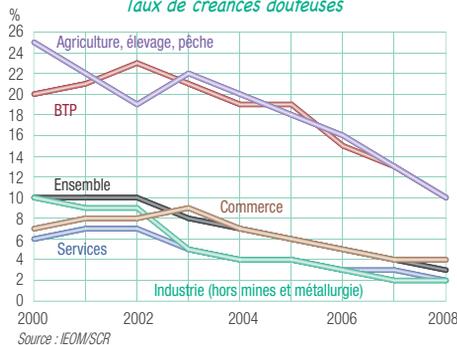
Source : IEOM/Enquête coût du crédit

L'amélioration des conditions d'accès au crédit n'est pas une spécificité de la place bancaire calédonienne puisqu'elle suit la tendance observée en métropole. Sur la période, l'écart moyen avec les taux pratiqués en métropole est resté relativement stable, autour de 1 point sur les crédits à terme, et il a même tendance à se réduire sur la période récente. Cet écart persistant avec la métropole peut s'expliquer par plusieurs raisons, parmi lesquelles : un marché du crédit plus étroit, des coefficients d'exploitation\*\*\* des banques supérieurs et un système bancaire structurellement déficitaire en

ressources nécessitant le recours au refinancement extérieur auprès des maisons-mères et la captation des dépôts locaux au prix d'une rémunération élevée. Cette situation de pénurie de ressources s'est même accentuée sur la période, puisque la position extérieure nette\*\*\*\* est passée d'un déficit de 43 milliards au 31 décembre 2001 à 80 milliards au 31 décembre 2008.

Alors que la demande de financement a connu une croissance importante depuis 2000, le volume de créances douteuses brutes (source : SCR) est resté stable sur la même période. Au final, le taux de créances douteuses des entreprises a ainsi été divisé par plus de trois, passant de 10% en 2000 à 3% en 2008. Les secteurs les plus vulnérables restent l'agriculture et le BTP, avec des taux de créances douteuses proches de 10%. Cependant, pour ces deux secteurs, l'amélioration a été notable puisque ce taux dépassait les 20% en début de période. Les secteurs les plus réguliers en termes de remboursement sont les services et l'industrie : ce dernier secteur est d'ailleurs celui dont la qualité du portefeuille s'est le plus notablement améliorée, ses impayés ayant été divisés par cinq sur la période.

Taux de créances douteuses



Source : IEOM/SCR

Fin 2008, le taux de créances douteuses des entreprises calédoniennes s'établit à un niveau proche voire inférieur à celui de métropole et très en deçà (2 à 3 fois) de ceux du reste de l'outre-mer français.

\* Deux fois par an, en janvier/février et en juillet/août, l'IEOM réalise une enquête sur le coût du crédit auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des financements qu'elles ont accordés au cours de la période de référence (à l'exclusion des crédits financés sur ressources bonifiées et du crédit-bail).

\*\* La terminologie "à terme" remplace "moyen-long terme".

\*\*\* Il s'agit du ratio frais généraux / PNB.

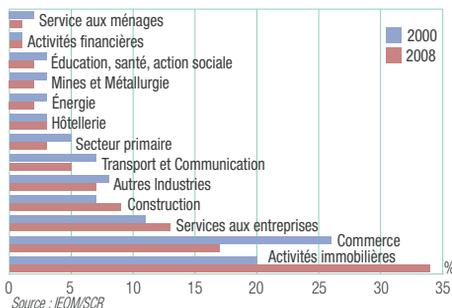
\*\*\*\* Il s'agit de la différence entre les avoirs et les engagements des établissements locaux hors de la zone d'émission IEOM.

## Le besoin de financement des activités immobilières en pleine croissance

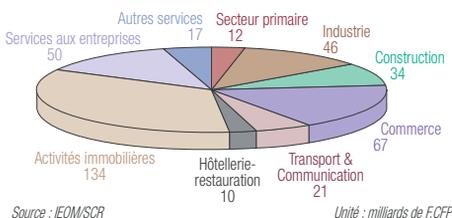
### Les activités immobilières concentrent plus d'un tiers des crédits en 2008

L'analyse de l'évolution des crédits par secteur d'activité est assez révélatrice de l'évolution économique récente du territoire. En effet, le commerce, dont le besoin de financement était prédominant en 2000, arrive dorénavant en seconde position derrière les activités immobilières. Ces dernières ont notamment profité du dynamisme des investissements dédiés à la construction de logements sociaux, mais aussi du recentrage du bénéficiaire de la défiscalisation. Ainsi, fin 2008, un encours de crédit sur trois concerne cette activité.

Répartition de l'endettement par secteur



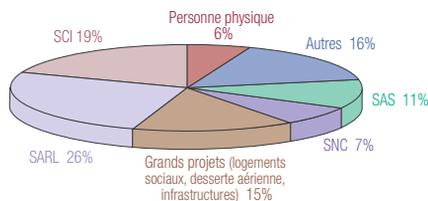
Répartition de l'endettement des entreprises par secteur en 2008



Unité : milliards de F.C.F.P

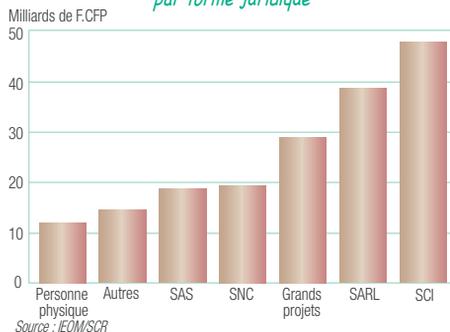
Avec une progression de leur endettement de près de 50 milliards de FCFP entre 2004 et 2008, les sociétés civiles immobilières représentent un encours de crédit sur cinq en 2008 contre un sur huit en 2004. Cette évolution explique, à elle seule, 30% de la croissance totale de l'endettement des entreprises sur la période. Constituées généralement dans le cadre d'opérations de défiscalisation, les sociétés en nom collectif métropolitaines ou locales contribuent également à cette croissance, leur endettement passant de 10 à près de 30 milliards de FCFP.

Répartition de l'endettement des entreprises par forme juridique en 2008



Source : IEOM/SCR

Progression de l'encours entre 2004 et 2008 par forme juridique



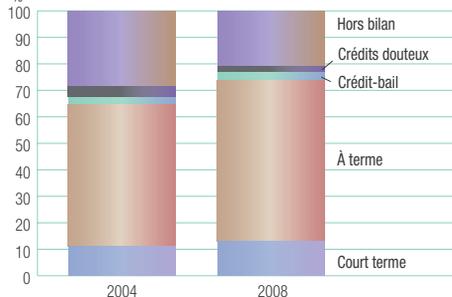
### Défiscalisation

Le dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé dans un projet outre-mer. Le dispositif a été créé à l'origine en 1986 dans le cadre de la loi "Pons". Il a été modifié à trois reprises : en 2001 d'abord au titre de la loi "Paul", en 2003 ensuite au titre de la loi "Girardin", en 2009 enfin à l'occasion de la mise en place de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). La réforme de 2003 avait pour objectif d'élargir le champ des secteurs éligibles, si bien que la loi n'énumère plus les activités éligibles, mais plutôt celles qui ne le sont pas (notamment le commerce, le secteur bancaire, les activités de conseil). La réforme de 2009 (LODEOM) a pour objet, entre autres, d'orienter les aides vers les secteurs éligibles considérés comme prioritaires (logement social, inclusion de la recherche-développement parmi les activités éligibles) et d'accroître la visibilité de l'État sur les projets qu'il soutient pour mieux orienter son effort (abaissement des seuils d'agrément).

**Le financement à terme a fortement progressé sur la période récente**

Les entreprises calédoniennes ont privilégié, en moyenne au cours des quatre dernières années, le financement à terme. Sa part dans le total des crédits déclarés au SCR passe ainsi de 53% à 61%. La demande de financement de court terme est plus stable (13% contre 11% en 2004). Cette stabilité peut s'expliquer par la croissance de l'économie sur la période qui a amélioré la situation de trésorerie des entreprises. Ainsi entre décembre 2004 et décembre 2008, les dépôts des entreprises ont augmenté de 56% passant de 102 à 158 milliards de FCFP. C'est la part des engagements de "hors bilan" (cautionnement, garanties, lignes de crédit accordées mais non encore débloquées) qui s'est nettement réduite, passant de 28% à 21%.

*Répartition de l'endettement des entreprises par catégorie de risques*



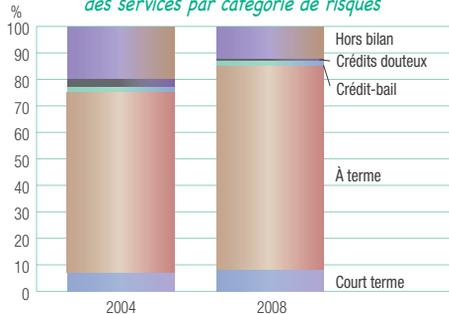
Source : IEOM/SCR

À lui seul, le secteur des services concentre, fin 2008, la moitié des crédits octroyés et les deux tiers des crédits à terme. L'endettement du secteur des services est en effet passé de 117 à plus de 200 milliards en quatre ans. Cette augmentation est surtout le fait des activités immobilières, dont l'endettement a progressé de 80 à 133 milliards de FCFP, contribuant ainsi, pour les deux-tiers, à l'évolution globale du secteur et expliquant en grande partie l'augmentation plus rapide des crédits à terme par rapport au financement de court terme.

Le commerce reste quant à lui prédominant sur deux segments : le crédit à court terme et le "hors-bilan" où il représente plus d'un encours de crédit sur trois. Alors qu'il ne représente qu'un financement sur dix en valeur, le secteur du BTP concentre

pour sa part une créance douteuse sur quatre. Les concours bancaires accordés aux services aux entreprises ont, quant à eux, doublé sur la période passant de 24 à 50 milliards de FCFP.

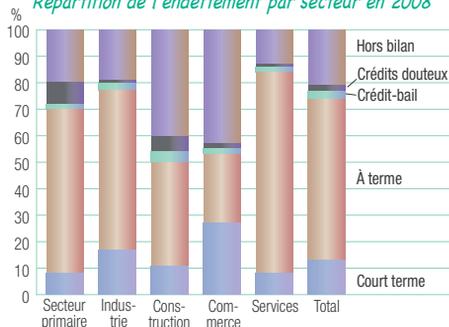
*Répartition de l'endettement dans le secteur des services par catégorie de risques*



Source : IEOM/SCR

Si les services privilégient les lignes de financement à terme, dans les secteurs de la construction et du commerce, le financement "hors bilan" dépasse les 40%. Ce mode de financement moins classique est lié aux activités de ces secteurs qui recourent de façon habituelle au cautionnement afin de couvrir leurs opérations.

*Répartition de l'endettement par secteur en 2008*



Source : IEOM/SCR

De plus, la forte progression du nombre de sociétés civiles immobilières (SCI) est de nature à fausser les comparaisons entre secteurs, en diminuant artificiellement la part des crédits à terme. En effet, le recours au portage d'opérations d'investissement par des SCI adossées à une société d'exploitation gonfle la part des crédits à terme dans le secteur des services (auquel appartiennent les SCI) et diminue la part de cette catégorie de financement dans les autres secteurs.

Des ratios financiers globalement satisfaisants

Une capitalisation des entreprises calédoniennes supérieure à celle de métropole

L'indépendance financière d'une entreprise se mesure par le rapport entre ses fonds propres nets et le total de son passif. Elle traduit sa solidité financière.

En 2007, mis à part dans les services, les entreprises calédoniennes apparaissent plutôt bien capitalisées, avec des taux d'indépendance financière supérieurs à ceux des entreprises de métropole : de 28% à 60% selon les secteurs, contre 22% à 50%. Le niveau de capitalisation moins élevé dans les services peut s'expliquer par le poids des activités immobilières, secteur où la part des fonds propres dans le total du bilan se révèle moins importante. Ainsi, en métropole, le ratio d'indépendance financière dans le secteur des activités immobilières s'élève à 32%, contre 50% pour l'ensemble des services. En outre les sociétés civiles immobilières sont sans doute sous-capitalisées par rapport à leur niveau d'endettement du fait que leurs fonds propres sont souvent détenus par les sociétés ayant l'usufruit du bien immobilier. Elles viennent ainsi abaisser la solvabilité globale du secteur, tout en améliorant les ratios des autres secteurs.

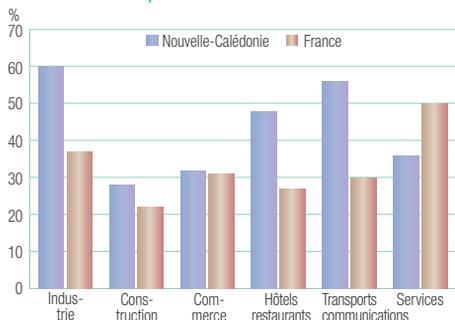
En Nouvelle-Calédonie, le secteur de l'industrie apparaît fortement capitalisé, les capitaux propres

représentant en moyenne 60% du total du bilan. Cependant, le secteur de la métallurgie est en grande partie à l'origine de cette situation. En effet, en excluant cette activité, le ratio d'indépendance financière du secteur est ramené à 46%, ce qui demeure toutefois un niveau encore satisfaisant.

Entre 1998 et 2007, les entreprises calédoniennes ont profité d'une conjoncture favorable pour renforcer leurs fonds propres et améliorer ainsi leur solvabilité. En effet, en dehors du secteur primaire, les fonds propres de l'ensemble des secteurs ont plus que doublé sur la période, ce qui permet aux entreprises concernées de mieux résister aux chocs conjoncturels.

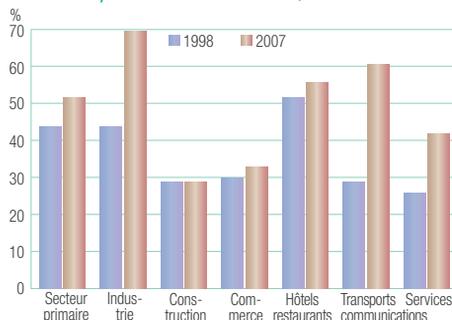
Deux secteurs se distinguent : l'industrie et les transports et télécommunications. Dans le premier, la forte progression est due en partie au secteur du nickel. Même en excluant cette activité, la croissance de la solvabilité reste forte, passant de 40% à 60%. Dans le second, le ratio d'indépendance financière double sur la période. Le développement de la compagnie aérienne locale s'est traduit en effet par un renforcement de ses fonds propres et par une augmentation de son poids dans ce secteur, ce qui tire vers le haut les résultats du secteur. La solvabilité s'améliore mais dans des proportions moindres, passant de 35% à 41%.

Ratio d'indépendance financière par secteur en 2007



Sources : IEOM/CDB, INSEE/SUSE

Évolution du ratio d'indépendance financière par secteur (sur données cylindrées)



Source : IEOM/CDB

Ce renforcement général de la capitalisation des entreprises n'est pas propre à la Nouvelle-Calédonie puisque les entreprises métropolitaines ont connu la même évolution entre 1998 et 2007. Cependant, la situation calédonienne peut aussi s'expliquer par l'impact des politiques publiques visant au renforcement des fonds propres des entreprises (actions de l'ICAP par exemple). Le portage des opérations en défiscalisation par des SCI dédiées améliore également leurs ratios financiers, mais de manière artificielle.

Les entreprises calédoniennes enregistrées dans la Centrale des bilans en 1998 et en 2007 affichent une meilleure solvabilité que celles présentes uniquement en 2007. Cette situation peut s'expliquer par un recours accru à l'endettement par les entreprises nouvellement créées (voir ci-après).

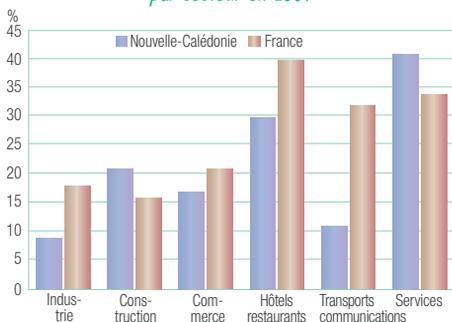
### Des taux d'endettement globalement en baisse

Le taux d'endettement des entreprises d'un secteur d'activité est mesuré par le ratio entre dette financière et total du bilan. Il permet de mettre en relief la santé financière des entreprises. Entre 1998 et 2007, le taux d'endettement des entreprises calédoniennes ressort globalement en baisse. Les services constituent le seul secteur où il progresse. Ici encore la généralisation du portage des opérations en défiscalisation par des SCI dédiées est sans doute à l'origine de cette situation et du

“désendettement” des autres secteurs, qu'elle accentue probablement. Comme pour la solvabilité, le niveau d'endettement très bas observé dans l'industrie (5%) est lié au secteur de la métallurgie, le financement des grands projets métallurgiques ne se faisant pas par recours à l'emprunt bancaire local mais par des financements intragroupe. En excluant ce secteur, le taux ressort à 10%, mais toujours en nette diminution par rapport à 1998 (26%). À l'instar du secteur primaire, les entreprises industrielles ont sensiblement diminué le volume de leurs dettes financières sur la période. Dans les secteurs de la construction et des services on observe, d'une part, que le taux d'endettement a nettement moins diminué que dans les autres secteurs (avec même une hausse dans les services) entre 1998 et 2007 et, d'autre part, que les niveaux de ces taux d'endettement en 2007 sont supérieurs à ceux de la métropole (21%, contre 16% dans le secteur de la construction, et 41%, contre 34% dans le secteur des services).

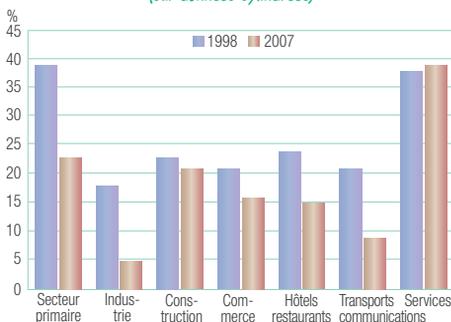
Les entreprises calédoniennes enregistrées dans la Centrale des bilans en 1998 et en 2007 affichent un niveau d'endettement moindre que l'ensemble des entreprises présentes uniquement en 2007 : du fait de leur jeunesse, les entreprises nouvellement créées accumulent en effet moins de fonds propres et doivent recourir davantage à l'endettement financier pour financer leurs investissements.

Taux d'endettement par secteur en 2007



Sources : IEOM/CDB, INSEE/SUSE

Évolution du taux d'endettement (sur données cylindrées)



Source : IEOM/CDB

## Beaucoup d'entreprises cotées favorablement

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer établit, sur la base de la documentation comptable et des informations disponibles sur une entreprise (incidents de paiement, risques bancaires, annonces légales), une cotation de celle-ci, à l'instar de la Banque de France sur le territoire métropolitain. La cotation est une appréciation synthétique de la situation financière de l'entreprise. Elle permet : à l'entreprise, de connaître l'appréciation de sa santé financière par la banque centrale ; aux établissements de crédit, de disposer d'une information utile à l'analyse de leurs risques ; à la banque centrale, de sélectionner les créances admissibles aux dispositifs d'intervention qu'elle met à la disposition des établissements de crédit (dispositif du réescompte dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique).

La cotation est composée de plusieurs éléments, dont une cote de crédit, principalement déterminée par la structure financière, la rentabilité et l'environnement de l'entreprise. Elle est aussi conditionnée par la cote de paiement qui évalue la régularité des paiements de l'entreprise en fonction des incidents de paiement, des créances douteuses ou des arriérés de cotisations sociales enregistrés à son nom.

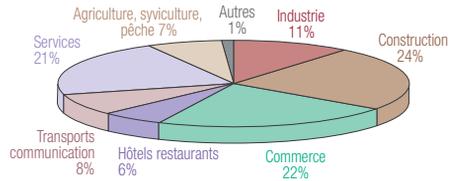
La cote de crédit compte cinq niveaux et la cote de paiement trois\*. Même si la méthodologie appliquée dans les collectivités du Pacifique par l'IEOM diffère de celle employée sur le territoire métropolitain par la Banque de France, des comparaisons restent possibles sous réserve de quelques ajustements.

Fin 2008, 4 631 entreprises (sur 8 000 enregistrées) possédaient une cote active, c'est-à-dire sur la base de l'analyse d'un bilan ou d'incidents de paiement recensés, par opposition à une cote par défaut (cotée en l'absence d'information).

Parmi elles, 41% étaient cotées favorablement (cote 3 ou 4\*) soit davantage qu'en métropole (36%)

ou à la Martinique\*\* par exemple (28%). La comparaison, même si elle doit être interprétée avec précaution du fait de méthodologies de cotation et de champs différents, concorde avec le faible taux de créances douteuses observé en Nouvelle-Calédonie et avec un poids de l'endettement réduit au regard du niveau d'activité (voir page 23). Notons également que les cotes dégradées (équivalentes à des cotes 7, 8 et 9 dans l'échelle Banque de France, c'est-à-dire nécessitant une attention spécifique du fait d'une situation menacée ou compromise) représentent 29% des cotes attribuées, ce qui correspond à une situation médiane par rapport à la métropole (18%) et à la Martinique (39%). L'écart avec la métropole peut s'expliquer par une surreprésentation des petites entités dans la Centrale de Bilans. En effet, en Nouvelle-Calédonie, 27% des entreprises cotées (avec une cote active) sont des entreprises enregistrées au RIDET en personne physique et 45% ont une cote de crédit défavorable ou un incident de paiement recensé.

### Répartition des entreprises ayant une cote de crédit active par secteur



Source : IEOM/CDB

Dans l'industrie, 52% des cotes attribuées sont constituées de cotes favorables (cotes 3 et 4). Au sein de ce secteur, la mine/métallurgie compte peu d'entreprises et n'influence donc pas les résultats globaux. "L'agriculture, sylviculture et pêche" arrive en seconde position, avec 47% de cotes favorables. Dans ce secteur, la situation est cependant contrastée entre les entreprises agricoles (50% de cotes favorables) et celles évoluant dans la pêche/aquaculture (30% de cotes favorables). La meilleure qualité apparente de la cotation des premières peut surprendre au regard du taux de

\* [http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ieom\\_plaquette\\_cotation.pdf](http://www.ieom.fr/IMG/pdf/ieom_plaquette_cotation.pdf)

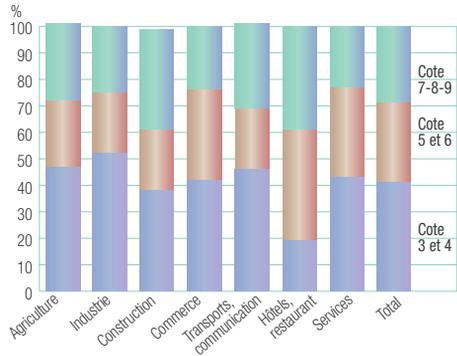
\*\* Voir étude CEROM "Les entreprises de Martinique".

créances douteuses élevé qui les caractérise. Cette situation peut s'expliquer par le fait que le secteur agricole s'est fortement désendetté au cours des dernières années (cf. section précédente) et ses ratios financiers se sont améliorés.

Les secteurs du commerce et des services se situent dans la moyenne générale, avec un taux de cotes favorables autour de 40%.

Les entreprises de l'hôtellerie-restauration présentent pour leur part un taux de cotes favorables de 19%, et celles du BTP de 38%. Pour ce dernier secteur, cette situation est confirmée par un taux de créances douteuses élevé et des ratios financiers d'un niveau médian.

Répartition des entreprises par secteur d'activité et par cote de crédit "Banque de France"



Source : IEOM/CDB

## Pourquoi des aides publiques aux entreprises ?

### *Un soutien fort des politiques économiques*

*Pour encourager l'initiative privée, les pouvoirs publics ont progressivement mis en place un éventail d'aides aux entreprises qui a favorisé les bons résultats du secteur privé calédonien. Nombreuses et gérées par une multitude d'acteurs, ces aides permettent de couvrir des besoins larges et variés mais peuvent parfois manquer de lisibilité et de cohérence.*

*Les financements octroyés aux entreprises grâce aux aides directes étaient estimés en 2008 à plus de 15 milliards de FCFP, soit environ 3% de la valeur ajoutée du secteur marchand. Le coût de ces aides pour la collectivité représentait entre 7 et 9 milliards de FCFP.*

*Les aides indirectes sont plus difficilement chiffrables ; pour autant, elles peuvent jouer un rôle prépondérant sur l'environnement de l'entreprise. Il s'agit principalement de la politique de protection du marché calédonien d'une part, et d'autre part des nombreuses exonérations fiscales et sociales.*

L'environnement de l'entreprise est déterminant pour la structuration d'un tissu économique et ses performances. Certains éléments de cet environnement sont "donnés" - à long terme du moins - et liés aux caractéristiques du territoire considéré : situation géographique, population, maillage du territoire, ressources naturelles... Mais d'autres peuvent être modifiés en vue d'encourager l'initiative privée et la création d'emplois et d'améliorer les performances économiques du territoire. Pour cela, plusieurs types d'outils sont à la disposition des pouvoirs publics : cadre juridique et social de l'entreprise, fiscalité, politiques de formation et du travail, politique du commerce extérieur, infrastructures de transports et de communication, etc. L'entreprise peut aussi être directement encouragée par des dispositifs spécifiques d'appui au secteur privé.

Ainsi, à travers leurs compétences respectives, les collectivités calédoniennes et l'Etat ont engagé des politiques de soutien aux entreprises calédoniennes et mis en place des outils variés. Selon le cas, ces aides peuvent répondre à différents objectifs de politique économique :

- créer des emplois - ou les maintenir - à travers la structuration d'un secteur privé dynamique ;
- favoriser l'investissement des entreprises en facilitant l'accès aux ressources financières (renforcement des fonds propres, accès au crédit bancaire...);
- réduire le coût et améliorer la rentabilité des investissements qui, du fait des contraintes calédoniennes (éloignement, insularité, marché de petite taille...), peuvent être plus chers qu'en métropole ;
- favoriser le rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa, qui concentre l'essentiel des activités, et le reste du territoire.

On peut distinguer deux types d'appuis : l'aide directe et l'aide indirecte. L'aide directe se traduit

par la mise à disposition de moyens financiers à l'entreprise bénéficiaire, avec une conséquence comptable (immédiate ou potentielle). Quant aux aides indirectes, elles recouvrent toutes les autres formes d'aide consistant à agir sur l'environnement économique de l'entreprise et à faciliter l'implantation ou la création d'activités.

La réglementation en vigueur sur les aides aux entreprises en Nouvelle-Calédonie n'est pas contrainte

### Un large éventail d'aides directes

#### **Avertissement :**

► Cette section ne constitue pas une revue exhaustive de l'éventail des aides existantes ; notamment, ne sont pas prises en compte les aides très spécifiques visant à développer une filière ou favoriser un axe de développement particulier (ex. : prêts bonifiés de la Province Nord aux agriculteurs, subventions du Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie, prêts d'honneur du Fonds d'Amorçage Bred en Province Nord...).

La panoplie d'instruments disponibles pour appuyer le développement du secteur privé est étoffée et répond à des besoins variés : prises de participation et avances en comptes courants d'associés pour renforcer les fonds propres de l'entreprise, subventions ou crédits d'impôts (défiscalisation) pour réduire le coût des investissements, outils pour faciliter l'accès de l'entreprise au crédit (fonds de garantie, prêts à taux réduit, prêts solidaires...). Souvent cumulables, ces instruments financiers s'accompagnent de plus en plus de dispositifs d'appui technique à l'entrepreneur, sur son cœur de métier ou en gestion.

Les montants en jeu pour chacun de ces outils sont présentés dans la section suivante.

#### **Favoriser l'accès aux fonds propres**

Des structures de capital-investissement ont été créées pour prendre des participations au capital d'entreprises privées et éventuellement leur apporter des comptes courants d'associés. Il s'agit d'une part de l'ICAP (Institut Calédonien de Participation), dont l'objet est de promouvoir les projets concourant au rééquilibrage économique du

par la réglementation européenne\*, au contraire de la France métropolitaine ou des DOM. L'encadrement juridique des aides calédoniennes relève des grands principes de la jurisprudence administrative : le Conseil d'État a en effet établi une jurisprudence claire en matière d'intervention publique, cette dernière ne devant pas perturber le libre jeu de la concurrence entre acteurs économiques. Chaque nouvelle aide mise en place par les collectivités fait par ailleurs l'objet d'un contrôle de légalité.

territoire, et d'autre part des sociétés d'économie mixte (SEM) provinciales : PROMOSUD en Province Sud, SOFINOR en Province Nord et SODIL aux Loyauté. Leurs interventions sont destinées à conforter la structure financière des entreprises et facilitent l'accès de ces dernières aux concours bancaires, car le renforcement des fonds propres limite le risque encouru par les créanciers, et la présence de ces organismes au capital des entreprises constitue une garantie de suivi des promoteurs. Leur participation est souvent minoritaire (sauf pour les SEM du Nord et des Iles qui peuvent choisir de soutenir fortement et dans la durée des secteurs prioritaires spécifiques) et peut être limitée dans le temps. Leur intervention financière peut être complétée par un appui technique (mesures d'accompagnement de l'ICAP, pépinière d'entreprises de PROMOSUD...).

#### **Réduire le coût de l'investissement**

Les pouvoirs publics incitent les entreprises à investir en prenant en charge une partie du coût de l'investissement, soit à travers des subventions, soit grâce aux dispositifs de défiscalisation. En général, ces aides publiques sont modulées en fonction des types de projets, selon leur intérêt pour le développement économique du territoire concerné (secteurs ou zones de développement prioritaires, intérêt environnemental ou social...). De plus, elles peuvent être assorties de conditions particulières comme la création d'emplois.

\* Selon le Traité instituant la Communauté Européenne (Art. 87, 1<sup>er</sup> alinéa), "sont incompatibles avec le marché commun, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions".

- Les subventions provinciales

Encadrées par des codes des investissements spécifiques à chaque Province, elles visent à soutenir des secteurs considérés comme prioritaires par celles-ci. Elles couvrent une partie du coût de l'investissement en tant que tel mais peuvent aussi financer des études préalables, des actions de formation ou encore, dans certains cas, des charges d'exploitation (aides à l'emploi, au fonds de roulement, à la commercialisation, etc.). Au total, la part des subventions dans les projets

aidés varie de 34,3% du coût total de l'investissement pour la Province Sud à 71,7% pour la Province des Iles, le taux en Province Nord s'établissant à 45,7% en moyenne.

- Les défiscalisations

Il existe deux dispositifs de défiscalisation en faveur des investissements privés en Nouvelle-Calédonie : un dispositif métropolitain (voir encadré ci-dessous) et un dispositif local, parfois cumulables et qui fonctionnent globalement selon le même principe.

### Principe de la défiscalisation

*L'objectif de la défiscalisation est d'orienter des ressources financières privées vers des investissements dans des secteurs et/ou géographies prioritaires, au moyen d'une incitation fiscale.*

*Synthétiquement, le dispositif de défiscalisation métropolitain fonctionne de la manière suivante :*

- Un crédit d'impôt est accordé à des personnes physiques et/ou morales de métropole (les Investisseurs fiscaux) qui participent au financement d'un projet d'investissement calédonien éligible (ci-après dénommé le Bien).
- L'Investisseur fiscal accepte de partager une partie de sa réduction d'impôt avec l'entreprise calédonienne qui va acquérir ou construire puis exploiter le Bien : dans la pratique, l'Investisseur fiscal accepte "d'abandonner" dans le projet une partie de son financement initial en contrepartie de l'avantage fiscal obtenu. L'entreprise calédonienne acquiert ainsi un Bien à prix "bonifié" par un abandon également dénommé rétrocession de l'avantage fiscal d'un montant de 25 à 33% du coût de l'investissement éligible à la défiscalisation.
- Au final, sur la réduction d'impôt accordée par la collectivité, une part revient à l'Investisseur fiscal métropolitain (sorte de "prime à l'investissement en Nouvelle-Calédonie dans un secteur prioritaire"), une autre part est récupérée par l'entreprise, venant diminuer le coût total de son investissement, et enfin une dernière part permet de gérer le véhicule fiscal propriétaire du Bien et de rémunérer les intermédiaires en charge du montage du dossier de défiscalisation.

La défiscalisation métropolitaine s'adresse aux investisseurs fiscaux métropolitains personnes physiques sous le régime de l'IRPP, ou aux personnes morales assujetties à l'IS. Pour les dossiers soumis à un agrément fiscal\*, au moins 60% de l'économie d'impôt doivent être rétrocédés à la société locale qui effectue l'investissement. La loi Girardin, qui fixait les modalités de la défiscalisation métropolitaine, a été réformée en mai 2009 par la Loi pour le Développement Economique de l'Outre-mer (LO-DEOM). Cette dernière réoriente les aides vers des secteurs prioritaires, notamment celui du logement social. Le seuil d'agrément est désormais fixé pour les secteurs "non sensibles", à 250 000 €, soit 29,8 millions de F.CFP (contre 35,7 précédemment) et au 1<sup>er</sup> euro pour les secteurs "sensibles" spécifiés dans la loi, avec obligation de déclarer tout projet de défiscalisation dès le 1<sup>er</sup> euro investi.

La défiscalisation locale a été remaniée en janvier 2008 ("loi Martin"). Elle permet le portage financier des investissements durant leur phase de réalisation par des Investisseurs fiscaux calédoniens. Les taux de crédit d'impôt (45 à 60%) et de rétrocession de ce crédit d'impôt à l'entreprise exploitant l'investissement (de 55 à 70%), sont fonction de l'emplacement géographique du projet (dans ou hors Grand Nouméa) et de la durée du portage par les investisseurs.

Certains projets d'investissement peuvent cumuler les deux dispositifs – loi locale et LODEOM – et ainsi bénéficier de la "double défiscalisation", laquelle permet alors de financer entre 55 et 75% de la part du programme d'investissement éligible aux deux dispositifs.

\* Au-delà d'un seuil de montant d'investissement ou pour des secteurs classifiés comme "sensibles".

### Favoriser l'accès des entreprises aux crédits bancaires

Des projets privés peuvent revêtir un réel intérêt économique tout en présentant certains risques – de par la nature même du projet ou parce que son porteur n'a qu'une surface financière limitée. L'apport de garanties complémentaires ou l'intervention de structures de l'économie solidaire pour des projets de petite taille peut alors constituer un “coup de pouce” financier et permettre à l'entreprise d'accéder à un crédit bancaire – ou pallier dans un premier temps l'absence de ce dernier. Enfin, le recours à des prêts bonifiés peut améliorer la rentabilité du projet et l'attrait du recours à l'emprunt en diminuant les charges financières qui y sont liées.

#### • Les fonds de garantie

En apportant une garantie supplémentaire à celles apportées par l'entrepreneur dans un projet, et donc en prenant en charge une partie du risque, les fonds de garantie incitent les banques à financer les projets d'investissement ou besoins en fonds de roulement des entreprises et permettent souvent de déclencher un prêt bancaire pour des projets économiques intéressants mais risqués. On compte quatre principaux fonds de garantie en Nouvelle-Calédonie, dotés par l'Etat ou les Provinces : la SOGEFOM, qui regroupe l'AFD et les banques de la place ainsi que le Crédit Agricole Mutuel, et les trois fonds de garanties provinciaux : le FGPS (Fonds de Garantie de la Province Sud), le FGN (Fonds de Garantie du Nord) et le FGIL (Fonds de Garantie des Iles Loyauté)\*. La SOGEFOM représente l'essentiel des avals avec plus de 90% des encours de garantie de la place à fin 2008. Les fonds de garantie provinciaux répondent, comme les subventions provinciales, aux orientations économiques de chaque province (filières prioritaires...).

#### • Les prêts à taux réduit

Divers dispositifs de réduction des taux d'intérêt sont présents en Nouvelle-Calédonie : il s'agit du réescompte mis en œuvre par l'IEOM - pour les entreprises bénéficiant d'une cotation favorable ou celles situées hors du Grand Nouméa - et des prêts de l'AFD bonifiés par l'Etat : Prêts

Aidés à l'Investissement (pour le financement des investissements productifs à moyen-long terme des entreprises) et Prêts Environnement et Maîtrise de l'Energie (pour les projets des entreprises visant à réduire leurs atteintes à l'environnement ou leur consommation d'énergie, depuis 2009). La bonification de taux consiste à diminuer le taux d'intérêt des crédits bancaires octroyés aux entreprises, pour améliorer le rendement de leur investissement en diminuant les charges financières correspondantes.

#### • Les prêts d'honneur et les prêts solidaires

Les structures de l'économie solidaire soutiennent les petits porteurs de projets qui disposent de très peu de moyens financiers et qui sont généralement exclus des systèmes de financement classiques (banques, etc.). Elles les aident à réaliser leur projet d'entreprise en leur apportant des financements de faible montant (microcrédits, prêts d'honneur...) mais aussi un accompagnement en matière de gestion. L'objectif est d'aider l'entrepreneur qui manque de fonds propres à créer, consolider et développer son activité et à s'insérer dans les circuits classiques de financement, immédiatement ou à terme. L'aide financière mais aussi les conseils techniques et de gestion dispensés constituent en effet un atout pour déclencher l'intervention des financeurs privés. Ces structures visent en particulier à favoriser l'emploi en permettant aux porteurs de projets – souvent chômeurs au départ – de créer leur propre emploi.

En Nouvelle-Calédonie, deux structures existent :

- l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), qui a pour objectif de financer, par des microcrédits d'un montant maximum de 1,3 million de FCFP, le démarrage ou le développement d'activités économiques par des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire,
- l'association NCI (Nouvelle-Calédonie Initiative), qui soutient les projets de taille “intermédiaire” grâce à l'octroi de prêts d'honneurs, prêts personnels sans intérêt ni garantie apportés en fonds propres par les promoteurs dans leur entreprise. À la différence de l'ADIE qui

\* D'autres fonds plus spécifiques existent, tels que le FG-Coremines et le FGMPÉ.

s'adresse aux entreprises n'ayant pas pu obtenir de prêts – mais dans le but d'y parvenir à terme –, les interventions de NCI doivent favoriser d'emblée la participation de financeurs privés et sont d'ailleurs conditionnées à un couplage avec un prêt bancaire\*.

### ● Renforcer la trésorerie de l'entreprise

Il existe relativement peu de dispositifs d'aide en Nouvelle-Calédonie pour faire face aux besoins en fonds de roulement (BFR) des entreprises et renforcer leur trésorerie. Or, ce type de financement peut s'avérer crucial pour l'entreprise, en particulier en phase de forte croissance où des liquidités sont nécessaires.

Les entreprises peuvent se tourner vers leur banque pour bénéficier de crédits à court terme (crédits d'exploitation)\*\*. Il n'existe pas de dispositif d'aide particulier permettant aux entreprises de renforcer leur trésorerie, si ce n'est l'accès au taux du réescompte sur des crédits à court terme. Les aides provinciales existantes concernent généralement la phase de création d'entreprise ou les entreprises en difficulté. La SOGEFOM peut également garantir certains types de crédits à court terme.

### ● Les aides au commerce extérieur

Certaines filières peuvent bénéficier d'aides à l'export pour leurs produits. Ainsi, la Province Sud octroie des subventions sous forme d'aide à la promotion commerciale (qui inclut les opérations d'exportation). L'ERPA (Etablissement de Régulation des Prix Agricoles), en partenariat avec l'OCEF (Office de

Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique), apporte également un appui technique et financier aux filières squash (citrouille locale), crevette et cerf pour l'exportation de leurs produits. Il existe aussi des aides, à l'import comme à l'export, sous forme d'exonérations de droits de douane ou de taxes à l'importation (aide indirecte - cf. infra).

### ● Accompagner l'entreprise dans sa gestion

Au-delà des aides financières, un appui technique, en particulier en matière de gestion, peut constituer un véritable soutien à l'initiative privée, même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une "aide directe". En effet, les entreprises calédoniennes sont très majoritairement des TPE, dont le chef d'entreprise est généralement spécialisé dans un métier donné mais ne maîtrise pas forcément tous les aspects de la gestion d'entreprise. Afin de consolider et pérenniser l'activité et de renforcer l'efficacité des aides financières, il est donc essentiel de proposer en parallèle aux entrepreneurs des conseils et des solutions pour gérer leur activité. Ces aides sont notamment apportées par les trois chambres consulaires calédoniennes - Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) et Chambre d'Agriculture – à travers des conseils et prestations de service allant de la gestion d'entreprise aux aspects "métier". De plus en plus, les organismes d'aide financière aux entreprises proposent également des mesures d'accompagnement spécifiques en matière de gestion d'entreprise, dans le but de maximiser l'efficacité et la pérennité de leur intervention et les chances de réussite des bénéficiaires (ICAP, NCI, ADIE...).

## Des aides au poids financier conséquent

En 2008, les financements apportés aux entreprises à travers ces différents instruments d'aide directe – hors réescompte et hors défiscalisation sans agrément – représentaient un total de 10 milliards de FCFP, auxquels il faut ajouter les avals des diffé-

rents fonds de garantie à hauteur de 2,1 milliards de FCFP. Rapportés au tissu économique local, ces montants de financements et de garanties représentent un peu plus de 400 000 FCFP par entreprise calédonienne\*\*\*. En intégrant un montant estimé

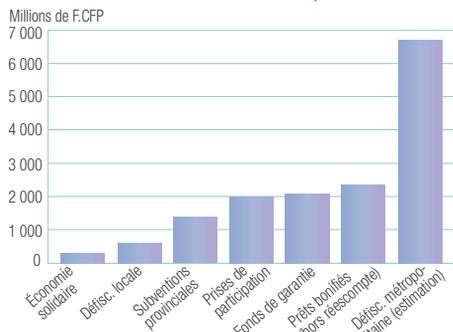
\* En 2008, les 28 prêts d'honneur octroyés par NCI ont permis un effet de levier moyen sur les prêts bancaires de près de quatre. Ces interventions s'accompagnent systématiquement de prestations d'appui et de conseil aux entrepreneurs, avec notamment un système de parrainage par une personne expérimentée issue du monde de l'entreprise.

\*\* Lignes de découvert, escompte commercial, cessions Daily... et divers engagements par signature, qui permettent par exemple à l'entreprise de développer des relations avec des fournisseurs à l'étranger et de négocier des délais de paiement en apportant la caution de la banque. Toutefois, certains dispositifs, tels l'affacturage, n'existent pas à ce jour.

\*\*\* Sur la base de 23 170 entreprises du champ ICS et 6993 entreprises du secteur primaire en 2008.

de défiscalisation métropolitaine pour les projets non soumis à agrément (cf. infra), le montant total des financements et garanties octroyés peut être évalué à 15,4 milliards de FCFP, soit plus de 510 000 FCFP par entreprise et par an.

### Montants bruts des aides aux entreprises en 2008



Sources : IEOM, Haut-commissariat, AFD, SOGEFOM, ICAP, ADIE, SOFINOR

La répartition des financements apportés entre les différents dispositifs d'aide (hors réescompte mais y compris les garanties) souligne le poids de la défiscalisation. Les prêts bonifiés sont la deuxième source de financement la plus importante.

### Remarques :

► Les chiffres de défiscalisation correspondent aux montants de rétrocession de l'avantage fiscal en faveur des opérations d'équipement, hors immobilier. Pour la défiscalisation locale, il s'agit des montants déclarés à la DSF. Pour ce qui est du dispositif métropolitain, il n'existait pas en 2008 de suivi spécifique des dossiers non soumis à agrément. Le chiffre retenu pour la défiscalisation métropolitaine incluant les dossiers hors agrément a donc été estimé à partir de déclarations des banques et du montant de défiscalisation sur les dossiers avec agrément ; il s'agit d'une estimation basse\*. La défiscalisation des projets immobiliers, non comptabilisée ici, peut être considérée comme une aide indirecte aux secteurs du BTP et de la promotion immobilière.

► Le poids relatif des prises de participation s'explique notamment par les avances en compte courant apportées par SOFINOR à certaines de ses filiales (1,5 milliard de FCFP en 2008 – pour un total d'intervention de 2,9 milliards de FCFP – qui représentent bien un soutien financier aux entreprises filiales mais ne constituent pas des prises de participations nouvelles).

### Coût des aides et effet de levier

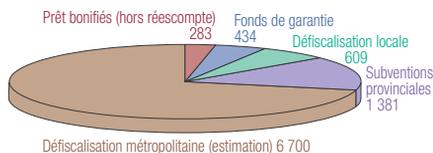
*Selon le type d'outil employé, les aides financières nécessitent des montants de ressources publiques variables. À titre d'exemple, pour un même montant de financement apporté à l'entreprise, un prêt bonifié – pour lequel "l'élément-don" ou encore la dépense publique se limite à la prise en charge d'une partie des intérêts sur le prêt, alors que ce dernier doit, en revanche, être remboursé par l'entreprise – nécessitera moins de fonds publics qu'une subvention, qui est prise en charge à 100% par la collectivité : la ressource publique a donc un "effet de levier" supérieur dans le cas d'un prêt bonifié que dans le cas d'une subvention. L'opportunité de recourir à tel ou tel instrument d'aide doit être évaluée au regard de l'efficacité de la ressource publique mais aussi de l'objectif que l'instrument cherche à atteindre, car tout instrument n'est pas adapté à une politique publique donnée. Ainsi, une subvention peut être nécessaire par exemple pour faciliter l'émergence de projets privés dans des secteurs qui permettent de créer ou maintenir des emplois dans des zones défavorisées. À l'inverse, un prêt bonifié pourra orienter une entreprise qui souhaite développer son appareil de production vers des investissements qui consomment moins d'énergie, un peu plus coûteux au moment de l'investissement mais permettant à l'entreprise de réduire ses charges par la suite et donc de dégager de la trésorerie pour rembourser son emprunt.*

En 2008, le soutien financier reçu par les entreprises de la part des collectivités locales et de l'État à travers les seuls subventions et dispositifs de défiscalisation (opérations soumises à agrément uniquement) – qui représentent l'essentiel des dépenses publiques en faveur des entreprises, avec un élément-don perçu par l'entreprise de 100% du financement octroyé – a représenté 5,3 milliards de FCFP, soit plus de 21 700 FCFP par habitant. À titre de comparaison, l'ensemble des aides des collectivités territoriales aux entreprises en France métropolitaine en 2004 oscillait selon les régions entre moins de 8 000 FCFP par habitant (en Ile de France) et 37 400 FCFP par

\* Le suivi statistique des dossiers hors agrément bénéficiant de la défiscalisation métropolitaine n'a été mis en place qu'en 2009 et les chiffres ne sont pas encore disponibles. Une enquête a été menée auprès des banques de la place pour tenter de mesurer le montant global des rétrocessions d'avantage fiscal perçues par les entreprises calédoniennes au titre de la défiscalisation métropolitaine en 2008, mais les résultats de cette enquête demeurent trop partiels pour aboutir à une évaluation satisfaisante. En effet, le montant des apports métropolitains sur les opérations d'équipement en défiscalisation, avec et sans agrément, est évalué à plus de 5 milliards de FCFP, pour trois des quatre banques de la place et hors sociétés financières, mais ne tient pas compte des nombreuses opérations réalisées sous forme de crédit-vendeur – qui représentent une part significative des opérations d'équipement hors agrément – ou de crédit de trésorerie à moyen terme, ni des éventuelles opérations financées sur fonds propres. L'hypothèse retenue ici est donc celle d'un montant de rétrocession équivalent, pour les dossiers hors agrément, à celui enregistré pour l'ensemble des dossiers agréés (soit 3,3 milliards de FCFP). D'après les éléments qualitatifs recueillis auprès de professionnels du secteur, il s'agit d'une hypothèse basse. Il faut toutefois souligner que les opérations de défiscalisation ont été particulièrement nombreuses au cours de l'année 2008.

habitant (en Corse)\*. La Nouvelle-Calédonie se situerait ainsi en 3<sup>e</sup> position la plus aidée dans le classement des régions de France métropolitaine\*\*. En ajoutant la défiscalisation pour les projets non soumis à agrément, le montant d'élément-don reçu par les entreprises calédoniennes en 2008 se situerait dans une fourchette variant de 7 milliards de F.CFP (soit 28 600 F.CFP par habitant) en retenant le chiffre de défiscalisation issu de l'enquête menée auprès des banques, à 8,7 milliards de F.CFP (soit 35 300 F.CFP par habitant) en retenant un volume de rétrocession d'avantage fiscal pour les opérations hors

Élément-don perçu par les entreprises sur les aides octroyées en 2008



Sources : IEOM, Haut-commissariat, AFD, SOGEFOM, ICAP, ADIE Unité : millions de F.CFP

Remarques :

► Les chiffres d'élément-don concernant le réescompte, les prises de participation et l'économie solidaire ne sont pas disponibles.

agrément égal à celui des opérations soumises à agrément.

Aides publiques en faveur des entreprises calédoniennes en 2008

	Montants bruts	Élément-don reçu par les entreprises	Nbre d'entreprises aidées	Commentaires
<b>Subventions provinciales</b>	<b>1 381</b>	<b>1 381</b>	<b>754</b>	
Province Sud	806	806	390	◀ Aides du CAFI (DEFE) et aides au secteur rural (DDR)
Province Nord	233	233	259	
Province Iles	342	342	105	
<b>Défiscalisation</b>	<b>7 309</b>	<b>7 309</b>	<b>ND</b>	Apports des investisseurs (rétrocession de l'avantage fiscal)
Défiscalisation locale	609	609	8	
Défiscalisation métropolitaine (estimation)	6 700	6700	ND	Hypothèse : défiscalisation hors agrément = défiscalisation sous agrément
dont projets avec agrément	3 358	3358	ND	Montant estimé de l'apport métropolitain sur les projets agréés en 2008, hors logement
<b>Prêts bonifiés (hors réescompte)</b>	<b>2 366</b>	<b>283</b>	<b>234</b>	L'encours des crédits aux entreprises réescomptés auprès de l'IEOM à fin 2008 s'élevait à 17,3 milliards de F.CFP et concernait 1281 entreprises. Le système du réescompte ne permet pas d'extraire l'information sur les octrois de prêts au taux du réescompte sur l'année.
PAI	2 366	283	234	
<b>Fonds de garantie</b>	<b>2 078</b>	<b>434</b>	<b>572</b>	
SOGEFOM	1 833	368	182	
FGPS	0	0	0	
FGN	152	38	163	
FGIL	59	20	166	
FG-Coremines	0	0	0	
FGMPE	34	8	61	
<b>Prises de participation</b>	<b>2 002</b>	<b>0</b>	<b>ND</b>	
ICAP	225	ND	32	◀ Chiffre d'interventions nouvelles en participations et ACC de l'exercice 2007-2008. Ce montant élevé d'intervention s'explique par les ACC apportés en soutien financier aux filiales de SOFINOR.
SOFINOR	1 451	ND	ND	
PROMOSUD	248	ND	ND	
SODIL	78	ND	ND	
Economie solidaire	304	0	446	
ADIE	259	ND	418	
NCI	45	ND	28	

Sources : IEOM, Haut-commissariat, AFD, SOGEFOM, ICAP, ADIE, SOFINOR

Unité : millions de F.CFP

\* Cf. rapport Les aides des collectivités territoriales au développement économique, Cour des Comptes, novembre 2007.

\*\* Le chiffre d'aides en Nouvelle-Calédonie concerne toutefois l'année 2008 et est ici comparé à des chiffres de 2004 d'aides des collectivités locales pour les régions métropolitaines. Cependant, le chiffre calédonien correspond à une estimation basse qui ne prend en compte que les subventions et une partie des défiscalisations.

## Des aides indirectes qui contribuent à améliorer l'environnement économique de l'entreprise

En Nouvelle-Calédonie, l'économie est confrontée à des handicaps structurels importants (marché étroit, éloignement et insularité, inégalités spatiales...). Pour en limiter les effets négatifs, outre les aides directes décrites précédemment, les acteurs publics s'attachent à améliorer l'environnement des entreprises calédoniennes par la protection des activités locales vis-à-vis de la concurrence extérieure, par des incitations fiscales, par des dispositions sociales et juridiques stables qui sécurisent l'investisseur, par des infrastructures de transport et de communication développées ou encore par une offre améliorée d'immobilier d'entreprise\*. Ces actions peuvent passer par la mise en place d'aides indirectes (exonérations douanières, fiscales et sociales notamment).

(environ 650 produits concernés). Le taux moyen de tarif douanier de la Nouvelle-Calédonie s'élève à 18,6%, contre 4% en Australie et en Nouvelle-Zélande et 6% dans l'Union Européenne. Certains produits agricoles ou manufacturés sont également soumis à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement) ou à l'obtention d'une autorisation administrative d'importation. La liste de ces produits est fixée chaque année par le gouvernement et constitue le programme annuel d'importation (PAI). Plus de 330 lignes tarifaires de la nomenclature douanière (types de produits) sont ainsi contingentées ou suspendues.

En limitant l'accès au marché calédonien pour les produits importés concurrents des productions locales et en renchérissant leur coût, ces protections constituent bien une aide indirecte aux secteurs de la production et de la transformation locales ; toutefois, le montant de cette aide est difficilement mesurable. Cette politique de protection est parfois contestée pour sa complexité et son manque de transparence\*\* ou encore parce qu'elle est susceptible de pénaliser certains acteurs économiques (coûts élevés des produits importés et limitation des choix – liée au contingentement – qui pèsent sur le consommateur).

### Une politique de protection volontariste mais complexe

La plupart des activités calédoniennes potentiellement exposées à la concurrence internationale bénéficient de systèmes de protection vis-à-vis de cette concurrence, afin d'augmenter leurs chances de survie et leurs performances dans une économie qui est soumise à des contraintes spécifiques.

Cette protection est de la compétence de la collectivité de Nouvelle-Calédonie. Elle prend des formes variées, allant de la taxation des produits importés à leur limitation (contingentement), voire dans certains cas leur interdiction, et est plus ou moins forte selon les secteurs d'activité. En principe, elle revêt un caractère provisoire. La protection sous forme de taxation concerne les droits de douane, les taxes qui s'appliquent à toutes les marchandises importées et les taxes touchant certaines catégories de produits seulement, en particulier les taxes conjoncturelles qui s'intéressent aux produits concurrents des productions locales

### Une politique fiscale et sociale globalement attractive

La fiscalité calédonienne est globalement moins "lourde" que celle de la métropole et de nombreux pays développés. Ainsi, le taux global des prélèvements obligatoires\*\*\*, bien qu'en augmentation régulière, se situait en 2006 à 29%, contre 44% pour la France métropolitaine. En ce qui concerne les entreprises privées, le taux des prélèvements obligatoires s'établissait en 2006 à 10,3% du PIB\*\*\*\*.

\* Mise en place de pépinières d'entreprises par la CCI et PROMO SUD, et d'un incubateur d'entreprises à l'Institut de Recherche et de Développement (IRD).

\*\* Cf. extrait du Rapport d'observations définitives établi à la suite de l'examen de la gestion des recettes fiscales et douanières de la Nouvelle-Calédonie, Chambre Territoriale des Comptes, ROD 08/16/NC du 13 novembre 2008, concernant le système douanier : "La chambre relève la complexité du système découlant de l'anormale multiplicité des taux".

\*\*\* Fiscalité et cotisations sociales obligatoires (entreprises et ménages) exprimées en pourcentage du PIB.

\*\*\*\* Sur la base des chiffres fournis par la DSF et la CAFAT pour les prélèvements obligatoires des entreprises privées en 2006 – ensemble des impôts, taxes et cotisations sociales, part patronale uniquement – et rapportés au PIB 2006. Les mutuelles complémentaires et autres cotisations non obligatoires ne sont donc pas prises en compte ici, ni la CRE-IRCAFEX pour laquelle les chiffres ne sont pas disponibles. À noter toutefois que certaines mutuelles complémentaires peuvent, de fait, revêtir un caractère "obligatoire" à travers les conventions de branches.

Ce niveau de prélèvement est significativement inférieur à celui de la France (19% du PIB en 2006, soit le plus fort taux de l'UE) et se situe sous le taux moyen pesant sur les entreprises de la zone Euro, qui s'élevait à 12,5% du PIB la même année\*. Il faut noter cependant que les différences de prélèvement entre les pays reflètent l'arbitrage fait par les gouvernements dans la répartition de la charge fiscale et sociale entre entreprises et ménages et dans la répartition des systèmes de protection sociale entre public et privé.

*Répartition des différentes contributions des entreprises en 2006*

	% du PIB
<b>PIB</b>	<b>100,0</b>
<b>Fiscalité</b>	<b>4,9</b>
IS	3,4
dont IS 30	2,2
dont IS 35	1,3
IRPP au titre des revenus professionnels (hors salaires et traitements)	0,2
Patente	0,7
Contribution de solidarité	0,2
Cotisation de 0,25% sur les salaires	0,0
Participation des employeurs à la formation professionnelle	0,0
Contribution sociale additionnelle à l'IS	0,1
Impôt forfaitaire annuel sur les sociétés de capitaux	0,1
<b>Cotisations sociales</b>	<b>5,4</b>
Cotisations employeurs CAFAT	4,7
Cotisations FSH	0,3
Cotisations RUAMM	0,4
Cotisations CRE	ND
<b>Total des prélèvements obligatoires à la charge des entreprises</b>	<b>10,3</b>

Sources : ISEE, Comptes économiques 2006, TEC 2007 et 2008, Comptes du secteur public 2006, DSF, CAFAT

Si le taux de prélèvements obligatoires pour les entreprises calédoniennes semble peu élevé, il est toutefois très sensible aux résultats du secteur nickel, avec des variations importantes d'une année sur l'autre du produit de l'IS 35\*\* – l'impôt sur le bénéfice des sociétés applicable au secteur du nickel, dont le taux est de 35%, par opposition au taux d'IS applicable aux autres secteurs (30%). Hors secteur nickel, le taux de prélèvements obligatoires pour les entreprises calédoniennes s'établit en 2006 à 9,5%.

Cette modération du taux de prélèvements obligatoires vient d'abord de cotisations sociales relativement faibles. Elle s'explique également par de nombreuses "niches fiscales" qui se sont superposées au fil du temps (exonérations, défiscalisations, taux réduits)\*\*\* et par des exonérations sociales, qui constituent autant d'aides indirectes. En revanche, le niveau d'imposition sur les bénéfices des sociétés en Nouvelle-Calédonie est quasiment le même qu'en métropole (respectivement 30% -hors secteur nickel - et 33%).

**Des exonérations fiscales et réductions d'impôts variables selon les secteurs**

Au-delà du dispositif de défiscalisation locale en faveur de l'investissement des entreprises, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie peut soutenir des secteurs d'activité en diminuant la pression fiscale. Ces aides ont un coût budgétaire pour la collectivité, puisqu'elles se traduisent par une baisse des recettes fiscales, mais peuvent aider les entreprises à être plus "rentables" et éventuellement à abaisser les prix au consommateur. Elles prennent deux formes : les exonérations fiscales, qui exemptent l'entreprise de certaines taxes et viennent diminuer ses charges, et les réductions qui s'appliquent à l'impôt sur le bénéfice final de l'entreprise. D'après les estimations de la Chambre Territoriale des Comptes, l'ensemble de la "dépendance fiscale" liée à ces aides fiscales aux entreprises a représenté quelque 170 milliards de FCFP entre 2002 et 2007 (dont quelque 100 milliards en faveur du secteur du nickel).

Parmi les exonérations fiscales, on trouve notamment les exemptions sur les taxes à l'importation, en particulier la TGI. En 2007, ces exonérations ont représenté près de 11 milliards de FCFP (environ 2600 cas d'exonérations douanières sur 8000 positions tarifaires). D'autres exonérations (TSS, droits d'enregistrement...) sont possibles pour certains secteurs "sensibles" comme l'habitat social. Les entreprises calédoniennes peuvent aussi, sous cer-

\* Cf. Baromètre des prélèvements obligatoires de l'OEFE, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, 2007. Le plus faible taux de l'Europe des 15 était celui du Danemark, à 5,6%.

\*\* A titre d'exemple, en retenant le montant de l'IS 35 perçu en 2007 pour le calcul du taux de 2006, toutes choses égales par ailleurs, le taux de prélèvements obligatoires s'établirait à 12,6%. L'année 2006 peut être considérée comme une année "dans la norme" au regard de l'activité du secteur nickel, alors que ce secteur a connu un boom en 2007 et 2008.

\*\*\* Cf. rapport définitif de la Chambre territoriale des Comptes sur les recettes fiscales et douanières de la Nouvelle-Calédonie, novembre 2008.

taines conditions, bénéficier de réductions d'impôt. Ainsi, un taux réduit à 15% s'applique sur la 1ère tranche d'imposition pour les entreprises dont le CA est inférieur à 200 millions de FCFP et répondant à certains critères. Cette mesure concerne près de 2000 entreprises calédoniennes. Les entreprises peuvent aussi obtenir un crédit d'impôt égal à 15% de leurs investissements de plus de 10 millions de FCFP dans certains secteurs protégés.

Les systèmes d'exonération et de réduction d'impôt sur le bénéfice final sont plus ou moins favorables selon les secteurs, en fonction de la stratégie de développement économique de la collectivité. Ainsi, la filière métallurgie du nickel bénéficie d'une fiscalité attractive, à travers des exonérations garanties dans le temps pour les nouvelles usines, dans le but d'attirer en Nouvelle-Calédonie les investisseurs et capitaux nécessaires pour la mise en valeur des ressources minières locales.

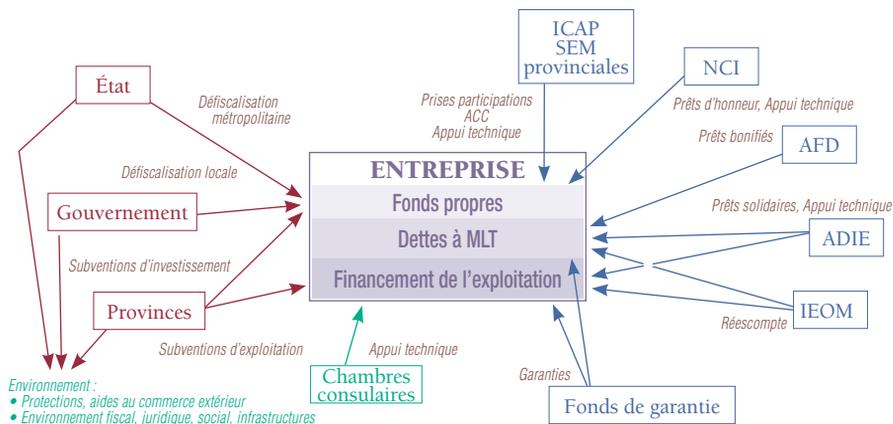
### Les exonérations sociales

Deux principaux régimes de cotisations sociales s'appliquent : le RUAMM (Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité) pour les travailleurs in-

dépendants et les gérants majoritaires de sociétés, et le régime général s'appliquant aux salariés. Dans ce dernier cas, l'employeur et le salarié doivent s'acquitter de diverses charges sociales (assurance maladie, retraite, prestations familiales, chômage, accidents du travail, formation professionnelle, 2% FSH, etc.), auxquelles il faut rajouter le cas échéant les cotisations pour les régimes complémentaires (mutuelles, retraites...).

Ces cotisations sociales peuvent dans certains cas faire l'objet d'exonérations ou de réductions. Ainsi, il existe des mesures d'abaissement pour les bas salaires, suivant les localités ou encore pour certains types d'activité (salariés d'entreprises agricoles et assimilés, salariés d'entreprises hôtelières hors Nouméa, gens de maison...), avec un abattement de 75% applicable sur tout ou partie des cotisations sociales. De plus, les provinces peuvent totalement ou partiellement prendre en charge, pour une durée déterminée, les cotisations CAFAT et/ou RUAMM des entreprises en création ou en difficulté, dans le cadre de leurs codes des investissements (cf. supra).

### Acteurs des aides publiques aux entreprises



### Une multiplicité d'acteurs

De nombreux acteurs agissent sur l'environnement de l'entreprise et sont aussi, dans ce cadre, ses interlocuteurs. Le développement économique est, d'après la loi organique modifiée du 19 mars 1999, une compétence provinciale. Cependant, l'Etat comme le gouvernement calédonien interviennent eux aussi sur l'environnement économique à travers leurs propres compétences (formation initiale et continue, fiscalité, commerce extérieur...) et ont développé des outils de promotion de l'entreprise.

• *L'Etat*

En Nouvelle-Calédonie, l'Etat conserve en particulier les compétences en matière de relations extérieures, de politique monétaire, d'enseignement supérieur... Il est donc amené à intervenir en faveur de l'environnement économique des entreprises à travers par exemple la formation supérieure des Calédoniens ou encore la gestion des douanes, service d'Etat mais qui exerce des compétences relevant à la fois de l'Etat et du gouvernement. Il joue aussi un rôle non négligeable dans le soutien de l'investissement des entreprises calédoniennes à travers le dispositif de la LODEOM (défiscalisation métropolitaine).

• *Le gouvernement*

Le gouvernement intervient principalement à travers les politiques fiscale et de protection du marché calédonien (commerce extérieur). Il a également un impact sur l'environnement des entreprises à travers ses compétences en matière de formation (professionnelle et continue surtout), de transport et de communications, d'énergie, d'exploitation des ressources naturelles (mines)... et comme acteur incontournable du dialogue social, ayant notamment en charge la politique du travail.

• *Les Provinces*

En charge du développement économique d'après la loi organique, les Provinces élaborent leurs propres politiques économiques en identifiant des secteurs d'activités et zones géographiques prioritaires, ou encore en définissant des axes stratégiques d'amélioration et de structuration de leur tissu économique (développement durable, etc.). Pour soutenir ces orientations stratégiques, elles ont progressivement mis en place des outils spécifiques : SEM provinciales de participations, subventions... Leurs problématiques et interventions respectives diffèrent parfois, avec des outils d'aide aux entreprises qui affichent des critères d'éligibilité ou des modalités de fonctionnement différents.

• *Les autres acteurs publics et privés*

Sans prétendre à l'exhaustivité, d'autres acteurs publics, semi-publics, associatifs ou privés interviennent dans le soutien aux entreprises, parmi lesquels figurent notamment l'AFD, les chambres consulaires ou encore les réseaux associatifs de proximité comme l'ADIE ou NCI.

Non seulement ces différents acteurs interviennent chacun en faveur des entreprises calédoniennes dans le cadre de leurs domaines de compétences respectifs, avec des politiques d'intervention qui leur sont propres, mais ils se retrouvent également à plusieurs niveaux d'intervention et se réunissent souvent comme partenaires d'un même outil d'aide aux entreprises calédoniennes.

### Un dispositif d'appui bien outillé mais qui doit s'adapter à des enjeux nouveaux

Le soutien aux entreprises calédoniennes au cours des dernières années a été important, aussi bien en termes de gamme d'instruments que de montants attribués. Il s'est progressivement développé avec la mise en place d'outils spécifiques pour répondre au mieux aux besoins des entreprises : renforcement des fonds propres, accompagnement en gestion...

Ce soutien important a favorisé le développement du tissu d'entreprises calédonien en encourageant l'initiative privée ; il a également permis aux entre-

prises de se structurer et de se renforcer, contribuant fortement à leur bonne santé financière. Les divers instruments d'aide aux entreprises et de soutien à l'investissement expliquent sans doute en partie la bonne dynamique économique de ces dernières années, en particulier en termes d'investissement, avec des incitations plus ou moins fortes selon les secteurs (par exemple, soutien à la construction immobilière et hôtelière par la défiscalisation, ou encore au secteur nickel au moyen des exonérations fiscales).

Toutefois, dans un contexte où les ressources publiques se raréfient, le maintien du niveau de soutien public aux entreprises n'est pas assuré à moyen terme. Dès lors, il est possible que les collectivités élèvent leur degré d'exigence dans l'attribution des aides aux entreprises, et cherchent à maximiser l'effet de levier de la ressource publique consacrée à ces aides. Cette même recherche d'efficacité pourrait les inciter à renforcer la coordination du dispositif global de soutien aux entreprises et éviter la multiplication des structures d'appui aux entre-

prises, d'autant que cette multiplicité des acteurs\* entraîne une moins bonne lisibilité des aides pour les entreprises elles-mêmes. Parallèlement, les exigences croissantes de la société civile en matière de transparence et de redevabilité de l'intervention publique devraient conduire à un renforcement du suivi des aides, ainsi que des contrôles visant à réduire leurs éventuels "effets secondaires" négatifs à long terme (risque de distorsion de concurrence par exemple).

---

\* Sur ce point, le rapport de la Cour des Comptes sur "Les aides des collectivités territoriales au développement économique" de 2007 alerte sur une situation assez proche en France métropolitaine : "Les dispositifs initialement mis en place ont été marqués au fil des ans par une diversification importante des aides, débouchant souvent sur une certaine confusion institutionnelle. Ainsi, à partir des années 1990, la gouvernance de l'ensemble de ce système a fait l'objet de critiques de fond. En 1993, la Cour des comptes a interpellé les pouvoirs publics en recommandant une clarification du cadre juridique applicable et préconisé un choix précis du niveau d'intervention entre la région, le département, le cadre intercommunal ou la commune. Elle préconisait également qu'un meilleur suivi des aides accordées soit effectué afin de rechercher une plus grande efficacité des interventions en faveur des entreprises. D'autres rapports officiels ont également souligné l'opacité du dispositif et la méconnaissance des aides distribuées aux différents niveaux, national, régional et local en l'absence d'un recensement exhaustif par les pouvoirs publics".

## Sources et champs

La base RIDET comprend toutes les unités légales inscrites au Répertoire d'Identification des Entreprises et Établissements. Sont inscrites au RIDET toutes les personnes qui exercent une activité économique non salariée, hors employeurs de gens de maison, qu'elles soient personne physique ou personne morale de forme juridique publique ou privée. La notion de groupe n'étant pas suivie en Nouvelle-Calédonie, toutes les unités légales sont considérées comme des entreprises indépendantes.

L'appellation champ ICS (industrie, commerce, services) désigne l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Construit à partir de la base RIDET, le champ ICS en exclut certaines activités et formes juridiques :

- Activités exclues : agriculture, sylviculture, pêche, banques, assurances et agents d'assurance, location de biens immobiliers.
- Formes juridiques exclues : administrations de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics administratifs, sécurité sociale et mutuelles, comités d'entreprise, organismes professionnels, syndicats de propriétaires, fondations, associations, sociétés civiles foncières ou immobilières et sociétés civiles de moyens.

Les **comptes économiques** sont établis en traitant au niveau macro économique des données issues de la base RIDET, des déclarations salariales et des déclarations fiscales des entreprises. On s'intéresse au secteur marchand hors agriculture.

La base IS de l'ISEE comptabilise toutes les entreprises qui déclarent à l'impôt sur les sociétés et celles qui déclarent à l'impôt sur le revenu au réel au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux. Sont donc exclues les entreprises qui déclarent à l'impôt sur le revenu au forfait ou au réel simplifié, ainsi que les entreprises déclarant au réel au titre des bénéficiaires non commerciaux. Pour la présente étude, parmi les entreprises de la base IS, sont exclues celles des secteurs de l'agriculture et des activités financières et ne sont conservées que celles ayant

## Méthodes et définitions

*Compte-tenu des différents sujets abordés dans chaque chapitre, plusieurs types de données statistiques ont été nécessaires pour cette étude. De ce fait, les bases statistiques utilisées diffèrent suivant les chapitres et peuvent couvrir un champ plus ou moins large d'entreprises calédoniennes. Ainsi :*

- *Le 1<sup>er</sup> chapitre s'appuie sur la base RIDET restreinte aux entreprises du champ ICS.*
  - *Le 2<sup>e</sup> chapitre repose sur la base IS de l'ISEE restreinte aux entreprises présentes à la fois en 1998, 2002 et 2006.*
  - *Le 3<sup>e</sup> chapitre utilise les statistiques financières de l'IEOM (alimentées par les établissements financiers) et de la Centrale des Bilans.*
- *Enfin, le 4<sup>e</sup> chapitre concerne l'ensemble des entreprises privées calédoniennes, tous secteurs confondus, étant entendu que chaque dispositif d'aide a ses propres critères d'éligibilité.*

*Les définitions précises de ces différents champs sont données ci-dessous. La base RIDET est la plus globale ; elle couvre l'ensemble des entreprises calédoniennes. En revanche, la base IS comme la Centrale des Bilans couvrent un champ beaucoup plus restreint d'entreprises (cf. tableau page 46), et plutôt des entreprises qui figurent parmi les plus solides de Nouvelle-Calédonie, ce qui peut induire un biais dans les résultats des parties correspondantes.*

une déclaration fiscale sur chacune des trois années de la période observée (1998, 2002 et 2006), soit un échantillon de 2 082 entreprises (échantillon dit “cylindré”). Les SCI déclarant à l’IS sont conservées.

L’échantillon analysé représente une part significative de la valeur ajoutée du secteur marchand calédonien : 261 milliards de FCFP en 2006, sur les 450 de VA marchande totale. Les résultats peuvent donc être considérés comme globalement représentatifs des évolutions des principales entreprises calédoniennes pérennes. Mais ils sont “positivement biaisés” par rapport à l’ensemble des entreprises calédoniennes, puisqu’ils excluent par construction les entreprises créées ou disparues pendant la période, probablement les plus fragiles. Les entreprises en nom propre soumises à l’impôt sur le revenu sous le régime du forfait ou du réel simplifié en sont exclues faute de statistiques comptables disponibles.

La **Centrale des Bilans** de l’IEOM porte sur les bilans comptables de l’année 2007 de 2 801 entreprises.

Les opérations en défiscalisation qui transitent par des SCI dédiées ne sont pas prises en compte dans ces bilans. Cette situation conduit à une sous-estimation de l’endettement des entreprises de l’échantillon IEOM et donc du total de leur bilan, contribuant ainsi à une amélioration de leurs ratios de solvabilité.

De plus, il est difficile d’éliminer totalement le risque de biais statistique concernant la représentativité de la Centrale des bilans de l’IEOM. En effet, les entreprises ayant des comptes sociaux dégradés, ne transmettent pas nécessairement ni spontanément

leurs comptes à l’IEOM en vue de leur cotation. Ce biais est en partie corrigé par l’alimentation de la Centrale des Bilans par les banques. Là encore, les banques hésitent parfois à présenter les situations comptables des entreprises présentant des signes de fragilité (exploitation déficitaire, structure financière déséquilibrée, etc...) qui se verraient refuser l’accès au réescompte.

Les données issues du cylindrage concernent les 810 entreprises présentes dans la centrale à la fois en 1998 et 2007, donc pérennes, ce qui sous-représente les entreprises individuelles (voir chapitre 1). Pour autant, les entreprises de l’échantillon cylindré représentaient 232 milliards de FCFP de valeur ajoutée en 2007 et les entreprises de l’échantillon non cylindré 322 milliards de FCFP.

Les statistiques monétaires sont issues de la **Base de données des Agents Financiers** (BAFI) de l’IEOM. La BAFI est un système homogène de collecte d’un ensemble d’informations que les établissements de crédit doivent transmettre pour les besoins du contrôle prudentiel et l’élaboration des statistiques monétaires. Cette base de données contient notamment les encours de crédits détaillés par agent économique.

Le **Service central des risques** (SCR) de l’IEOM recense les concours bancaires accordés aux entreprises calédoniennes aussi bien par les établissements de crédit locaux qu’extérieurs. Il permet de réaliser des études croisées des risques par secteur d’activité, par type de crédit (court terme, à terme, crédit bail, douteux, hors bilan) ou encore par forme juridique.

### Composition des différentes sources

	Base RIDET (31/12)	Secteur marchand hors agriculture des comptes économiques	RIDET Champ ICS (31/12)	Base IS non cylindrée	Base IS cylindrée	Centrale des bilans cylindrée 2007
Entreprises	39 994	///	19 780	4 923	2 082	810
Salariés (hors gens de maison)	69 126	///	40 353	36 011	26 100	nd
VA (milliards de FCFP)	nd	447	nd	331	261	232
Entreprises sans salariés	34 504	///	15 501	1 565	553	nd

Sources : SCE, BAFI, Isee

## Calcul des ratios de performance du second chapitre

Les ratios de performance présentés dans la section “productivité des entreprises calédoniennes” sont issus des données IS cylindrées de l’ISEE. Les données comptables sont analysées en francs courants, c’est-à-dire sans prise en compte de l’inflation qui a été de 13% entre 1998 et 2006.

Le secteur “Nickel” comprend l’extraction du minéral et la métallurgie du nickel.

L’effectif salarié est un nombre moyen de salariés pondéré par le nombre et la durée des contrats. Il comprend les fonctionnaires (ces derniers n’entrant dans les comptes dans l’échantillon que pour les établissements publics industriels et commerciaux) mais ne comprennent pas les gens de maison ni les stagiaires et apprentis.

### Les agrégats et ratios utilisés :

- Le **chiffre d’affaires** (CA) : il représente la somme des productions vendues de biens et services ainsi que des ventes de marchandise lorsqu’il y a une activité commerciale (achat pour revente de produits non transformés par l’entreprise).
- La **valeur ajoutée** (VA) représente l’ensemble de la production (CA + production stockée et immobilisée) diminuée des consommations intermédiaires (achats et charges, hors dépenses de personnel, consommés par l’entreprise dans le processus de production ou dans son activité commerciale). Elle représente la richesse créée par l’activité de l’entreprise et est appelée VA brute ou VA au prix du marché. La VA utilisée pour le calcul des ratios est la VA au coût des facteurs qui prend en compte les interventions publiques directes sur la VA brute ( $VACF = VA \text{ brute} + \text{subventions d’exploitation} - \text{impôts sur la production}$ ).
- **Productivité apparente du travail** :  $VA / \text{effectif salarié moyen}$ . Elle ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme “apparente” rappelle que la productivité dépend de l’ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés.
- Les **dépenses de personnel** représentent la somme des “salaires et traitements” + “charges sociales”. Les salaires et traitements s’entendent des rémunérations brutes versées aux salariés en contrepartie de leur travail, avant déduction de la part salariale des cotisations sociales. Les “charges sociales” s’entendent de la part patronale des versements effectués par les employeurs au profit des salariés aux organismes de sécurité sociale, aux mutuelles et caisses de retraite, aux organismes d’assurance chômage, etc.
- **L’excédent brut d’exploitation** :  $EBE = VA - \text{Coût des Facteurs} - \text{dépenses de personnel}$ . Il correspond à la valeur ajoutée au coût des facteurs diminuée des dépenses de personnel. Il représente l’excédent dégagé par les activités d’exploitation une fois la main d’œuvre rémunérée. Il s’agit du solde disponible qui permet de rémunérer les investisseurs et les bailleurs de l’unité considérée ainsi que de payer les impôts et de financer tout ou partie des investissements. L’excédent brut d’exploitation exclut les recettes et les dépenses portées dans les comptes de l’entreprise aux postes financier ou exceptionnel.
- **Immobilisations corporelles** : Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l’entreprise attend qu’il soit utilisé au-delà de l’exercice en cours. Ces actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l’entreprise comme moyens de production, sont évalués à leur valeur brute comptable. Ils comprennent les terrains (y compris les agencements et aménagements des terrains), les constructions, les installations techniques, matériel et outillage industriels, les autres immobilisations corporelles et les immobilisations en cours. Ces actifs sont amortissables c’est-à-dire que l’entreprise peut en réduire la valeur selon un tableau de dépréciation prédéfini (tableau d’amortissement).

- **Intensité capitalistique** : Immobilisations corporelles (valeur brute à la clôture de l'exercice) / Effectif salarié moyen. Elle exprime le rapport capital/travail ou encore la valeur des outils de production mis à disposition de chaque travailleur.
- **Coût du travail** : dépenses de personnel / Effectif salarié moyen.
- **Rentabilité commerciale** : EBE/CA. Ce ratio détermine la marge sur le coût de revient de fabrication. Il exprime la performance de l'entreprise sur son activité industrielle et commerciale. La centrale de bilan de la Banque de France le définit comme le taux de marge brute.



1, rue de Barleux  
BP J1 - 98849 Nouméa cedex  
Nouvelle-Calédonie



52, avenue Maréchal Foch  
Imm. Malawi 3<sup>e</sup> étage  
BP 823 - 98845 Nouméa cedex  
Nouvelle-Calédonie



19, rue de la République  
BP 1758 - 98845 Nouméa cedex  
Nouvelle-Calédonie